



Procès Verbal de la séance

du Conseil Municipal

Jeudi 9 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 9 novembre à 18 heures, le Conseil Municipal convoqué le 3 novembre 2022 s'est réuni à la Mairie, dans la salle de ses séances.

La présidence du Conseil Municipal est assurée par Monsieur Dominique BAERT, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

| NOMS et PRENOMS | PRESENTS | PROCURATION A | ABSENTS EXCUSES | ABSENTS |
|--------------------------|----------|--------------------------------|-----------------|---------|
| M. Dominique BAERT | X | | | |
| Mme Myriam DE SMEDT | X | | | |
| M Sébastien FITAMANT | X | | | |
| Mme Michèle COQUELLE | X | | | |
| M. Henri GADAUT | X | | | |
| M. Tarik MEKKI | X | | | |
| Mme Zohra REIFFERS | X | | | |
| M. Karl MONRABAL | | Béatrice DUJARDIN | X | |
| Mme Martine LEBLANC | X | | | |
| M. Gilbert CHARLES | X | | | |
| Mme Myriam LESTIENNE | X | | | |
| M. Azedine TALEB-AHMED | X | | | |
| Mme Sylvie ZAIDI | X | | | |
| M. J. Philippe DUMOULIN | X | | | |
| M. Jacques DELFOSSE | X | | | |
| M. Guy-Noël LEMAY | X | | | |
| M. Steeve DE MATOS | X | | | |
| M. Benjamin CAILLIERET | X | | | |
| Mme Annie CHANTRIE | X | | | |
| Mme Emeline BOITTE | | Sébastien FITAMANT | X | |
| M. Pascal LUCAS | | Sylvie ZAIDI | X | |
| Mme Basma HAMMAMI-BELAID | | Henri GADAUT | X | |
| Mme Béatrice DUJARDIN | X | | | |
| Mme Laureen LEMOINE | X | | | |
| M. Rabah DAHMANI | X | | | |
| Mme Paméla GUILBERT | X | | | |
| M. Steven MARROUKI | X | | | |
| Mme Catherine OSSON | | Benjamin CAILLIERET | X | |
| Mme Océane LEVEQUE | X | | | |
| Mme Lina DJAFER-CHERIF | | Océane LEVEQUE | X | |
| M. Veysal KIRAZ | X | | | |
| Mme Laura DELPLANQUE | X | | | |
| M. Brice WETE-MATOUBA | | Veysal KIRAZ | X | |
| M. Michel DEBAETS | X | | | |
| M. Christophe RICCI | X | | | |
| Mme Marjorie DELRUE | X | | | |
| M. Denis CROIGNY | X | | | |
| Mme Sophie FELIX | | Christophe RICCI | X | |
| M. Messaoud CHAYANI | X | Marjorie DELRUE (jusque 18h38) | X | |
| M. J. François SOYEZ | X | | | |
| M. Eddy GOEDEHAUD | X | | | |
| Mme Marjory FARACI | X | | | |
| Mme Axelle DELANNOY | X | | | |

Cher(e)s Collègues,

Je vous propose que nous puissions commencer cette séance un peu particulière, puisqu'elle aura deux parties, et je demande à Monsieur le Directeur général des services de procéder à l'appel.

Appel

Merci, Monsieur le Directeur Général des services.

Nous devons désigner le Secrétaire de séance, je propose comme à l'accoutumée Océane LEVEQUE au bénéfice de l'âge. Vous goûtez, je vois, à chaque fois, ce bonheur absolument rare, et normalement peu durable, mais donc profitez-en, c'est très bien !

Il n'y a pas d'objections, je suppose ?

Vous êtes désignée secrétaire de ce Conseil.

Il y a lieu d'approuver le procès-verbal du 30 juin 2022 qui vous a été communiqué, les retours ont eu lieu avec les services si nécessaire. Y a-t-il des observations complémentaires ?

Il est donc adopté à l'unanimité.

COMMUNICATIONS

INFORMATIONS

- Par lettre du 3 octobre 2022, le Président du Conseil Régional des Hauts de France, Xavier Bertrand m'informe que, dans le cadre des travaux que la Région réalise dans ses lycées publics, plusieurs travaux concernent le lycée Emile Zola, à savoir :

- la réfection de la toiture de la Salle de sports, pour 180 000 € ;
- une 1^{ère} phase de travaux d'accessibilité, pour 380 000 € ;
- des travaux de rénovation des sanitaires, par la Régie du Conseil Régional.

Des travaux de réfection de l'alarme ont également eu lieu au lycée Savary.

- Rapports annuels de la MEL sur :

Le prix et la qualité du service public de l'Eau Potable et de l'Assainissement – Année 2020

Le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers – Année 2020

Conformément à l'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces rapports, adoptés par le Conseil Métropolitain du 15 octobre 2021 et du 17 décembre 2021, font l'objet d'une information des Communes.

Au regard du caractère volumineux de ces rapports, je vous invite à les consulter sur le site internet de la MEL. Au besoin, vous voudrez bien vous rapprocher de la Direction Générale Adjointe Administration et Citoyenneté pour une transmission par mail.

- Au Bureau du 16 septembre, on note la délibération
 - B 0392 : on se souvient que le 23 avril 2021 le Conseil Métropolitain a adopté son Schéma Directeur des Déchets Ménagers et Assimilés (SDDMA), que celui-ci annonçait la densification du réseau des 13 déchèteries fixes de la MEL, avec notamment une implantation à venir sur Watrelos d'ici la fin du mandat. Cela vise à améliorer la proximité du service public de gestion des déchets et donc l'offre faite aux usagers.
Le terrain pressenti sur Watrelos, propriété de la MEL, est subordonné à une prescription de diagnostic archéologique, réalisé par l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP). Le but de la délibération est d'adopter la convention entre la MEL et l'INRAP pour la réalisation de l'opération.
- Lors du Conseil de la MEL du 7 octobre, plusieurs délibérations ont concerné Watrelos, à savoir :
 - C 0263 : c'est le CRAC (compte-rendu annuel d'activités 2021) de la Concession d'aménagement du Centre-ville, confié par le Conseil Métropolitain du 18 décembre 2015 à la SEM VR pour une durée de concession de 12 ans. La participation de la MEL est de 5,82 M€ d'équipement, et 1,52 M€ d'apport en nature (montant révisé des cessions intervenues en 2021 et des revalorisations) soit 7,34 M€ au total.
 - C0310 et C0311 : elles sont relatives au projet d'extension-reconstruction de la station d'épuration du Grimonpont. La première explicite la constitution du jury pour sécuriser la procédure de décision dans le cadre du « Marché Public Global de Performance ». La seconde finance des travaux de dévoiement de la conduite de gaz qui alimente le dépôt de bus : cela représente un coût de près d'1 million d'euros (992 013,60 € précisément).
 - C0345 : elle acte le CRAC 2021 de la concession d'aménagement du site de la Lainière, lequel, rappelons-le s'étend sur 33 hectares sur les deux villes de Roubaix et de Watrelos pour une durée de 12 ans à compter du 13 janvier 2014.

Enfin une communication « Carnet Rose » si j'ose dire : comme ce n'est pas tous les jours qu'un de mes « Adjoints » se marie, et encore moins qu'il y en ait 2 la même année, après avoir félicité l'union de Benjamin CAILLIERET au printemps, même si elle n'est pas là ce soir et s'en excuse, je voudrais saluer durant notre Conseil Municipal Madame Emeline Boitte, Conseillère Déléguée, devenue le 23 juillet dernier Madame DEBAERE. J'assure les deux Epoux de tous mes chaleureux vœux de bonheur.

==--==--==

ORDRE DU JOUR

Je soumetts à l'Assemblée l'organisation suivante des débats sur les projets de délibérations concertée avec les Présidents de Groupes :

Je n'ai pas eu connaissance de demande d'intervention ? Y en a-t-il ?

Que ceux qui sont **POUR** lèvent la main

POUR : 43

CONTRE :

ABSTENTION :

Appel de l'ordre du jour

Les rapports présentés ont été soumis à l'examen des Commissions Finances, Economie et Administration Générale et Développement Durable, Urbanisme et Travaux.

RAPPORTS N°s 01 A 02 : Madame DE SMEDT

Rapporteuse : Madame DE SMEDT

RAPPORT N°1 - CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE WATTRELOS –REACTUALISATION DE L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX (ABS) PAR ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

Dans le cadre de la nouvelle convention territoriale globale avec la CAF et de la réactualisation de l'analyse des besoins sociaux, nous avons fait appel à un cabinet extérieur pour conduire un diagnostic. Cette délibération, que je vous présente ce soir, a pour objet de permettre à la Ville de conventionner avec le CCAS pour établir les modalités et les répartitions financières entre la Ville et le CCAS.

RAPPORT N°2 - PERSONNEL MUNICIPAL – RECOURS A DES MAGISTRATS DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF POUR PRESIDER LES CONSEILS DE DISCIPLINE

Il nous arrive dans des cas exceptionnels d'engager une procédure envers un ou plusieurs agents devant le Conseil de discipline. Cette délibération a pour objet de définir les conditions et de permettre la rémunération du magistrat désigné pour présider cette instance.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Vote sur les rapports

1. *Convention entre la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale de Wattrelos – Réactualisation de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) par assistance à maîtrise d'ouvrage*

POUR : 43 / VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

2. *Personnel Municipal – Recours à des magistrats du Tribunal Administratif pour présider les Conseils de discipline*

POUR : 43 / VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

RAPPORTS N°s 03 et 04 : Monsieur FITAMANT

Rapporteur : Monsieur FITAMANT

➤ Présentation des rapports n°s 3 et 4

RAPPORT N°3 - CREATION DE MICRO-FORETS SUR LE TERRITOIRE

Monsieur le Maire, Chers Collègues, vous le savez, les arbres jouent un rôle déterminant dans la neutralité carbone que nous nous sommes fixés à l'échelle mondiale d'essayer d'atteindre, et chaque territoire doit jouer son rôle dans le développement de la plantation des arbres.

C'est pourquoi, nous avons voulu étudier ce projet de micro-forêts puisque chaque arbre planté permet de diminuer la pollution de l'air et de purifier l'atmosphère. Au-delà de cela, il permet aussi de développer la biodiversité. Autour d'un arbre, c'est tout un écosystème, qui se crée, c'est une terre qui se régénère. En l'occurrence, pour le projet étudié, nous nous sommes inspirés d'une méthode japonaise, d'un arboricole Japonais, qui s'appelle Miyawaki.

En effet, il propose depuis un certain temps déjà, des techniques tout à fait innovantes dans ce domaine. Cette technique va permettre de faire pousser assez rapidement sur des territoires identifiés dans la Ville, ces micro-

forêts. Cela s'inscrit aussi dans la logique de remplacer les arbres qui ont pu être victimes de la tempête, il y a quelques mois.

Au final, un îlot de micro-forêts représente cinq avantages. Tout d'abord bien sûr, le bien-être, la santé et l'environnement que je viens d'évoquer, ainsi que la création de la biodiversité, mais aussi des opportunités de projets collaboratifs et pédagogiques, je vais y revenir dans un instant, la valorisation des espaces verts de notre Ville, bien sûr et enfin d'un niveau plus général, l'amélioration du bilan carbone et du stockage du CO².

L'idée de renaturation doit être donc, je l'ai évoqué il y a quelques instants, partagée par les générations à venir. C'est pourquoi le projet que nous vous présentons s'accompagnera d'ateliers de plantations avec les écoles des quartiers concernés et également d'ateliers avec les habitants. C'est vraiment un projet social et éducatif de création de liens entre les générations à travers ces plantations de forêts.

Nous avons identifié 2 terrains dans la ville qui se situent l'un dans le quartier de la Martinoire, l'autre dans le quartier du Touquet Saint-Gérard, plutôt à proximité des écoles, pour que celles-ci puissent s'y rendre et suivre le projet durablement.

Le partenaire que nous avons identifié qui sera à nos côtés, la société BeeForest se charge de solliciter des mécènes privés qui pourront en partie financer le projet. Le reste du financement s'inscrit dans l'appel à projet de la Région, dans le cadre du projet « 1 million d'arbres en Hauts de France ». Donc une large prise en charge par les mécènes et d'autres partenaires institutionnels nous permet de réaliser ce projet à moindre coût.

C'est pourquoi, l'Administration Municipale propose au Conseil Municipal, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de prestations et de partenariat avec l'entreprise BeeForest, représentée par Monsieur Verspieren. Et également d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des aides financières auprès des partenaires, notamment la Région des Hauts de France, le Département du Nord, les mécènes et à signer les conventions et avenants éventuels à venir.

RAPPORT N°4 - INSCRIPTION DE LA RANDONNEE DU PLOUYS AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE

Ce rapport concerne un circuit de randonnée départemental qui sera inscrit en tant que randonnée du Plouys au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée. Ce sera la première randonnée officiellement inscrite dans ce plan pour notre Ville.

Un circuit de randonnée pédestre de 8 km qui offrira la possibilité de visiter la campagne du Plouys bien sûr et de passer également à certains endroits en Belgique. Ce projet a été monté notamment en collaboration avec nos amis belges de la ville d'Estaimpuis puisqu'une partie du parcours passe par la Belgique, on retrouve donc un aspect de coopération transfrontalière également dans ce projet.

Ce circuit va mettre en valeur bien sûr les zones d'habitation les plus anciennes de la Ville de Wattrelos, dans ce quartier ancien de la ville et, à travers ces curiosités à découvrir, il sera le témoin de l'authenticité de notre patrimoine agricole, naturel, historique et frontalier.

Il s'agit donc là d'inscrire ce projet au Plan Départemental afin de conserver, de préserver ses atouts environnementaux, sportifs et patrimoniaux puisque la randonnée, c'est aussi du sport.

Je précise, par ailleurs, que nous avons travaillé sur ce projet avec les équipes municipales et une association de randonneurs pour établir le parcours.

Donc, après avoir pris connaissance du projet complémentaire sur le territoire communal, l'Administration Municipale propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable, d'inscrire les voies concernées au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, d'autoriser le Département du Nord à réaliser le balisage des itinéraires conformément à la charte officielle du balisage et de la signalétique et enfin d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur, FITAMANT d'ailleurs, il faut que je pense pour ceux qui nous écoutent, à donner les titres des Adjoints lorsqu'ils s'expriment. Myriam DE SMEDT est Adjointe au personnel pour essayer de faire synthétique et chacun aura compris que Sébastien FITAMANT est l'Adjoint à la Ville Nature, entre autres. S'il ne l'avait pas compris, je pense que tout auditeur, en aura été persuadé.

J'insiste d'ailleurs sur la délibération, et il a eu raison de le faire, qui va créer un circuit de randonnée sur Wattrelos au Plouys. C'était une vieille attente, une vieille revendication qui valorise d'ailleurs ce quartier, qui valorise aussi cette dimension de ville à la campagne ou de campagne à la ville qui nous caractérise. Et au-delà

d'une délibération anecdotique, c'est, quelque chose d'important, symboliquement, qui se produit avec la création de ce circuit de randonnée.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention
Vote sur les rapports

3. Création de micro-forêts sur le territoire

| | | |
|------------|--------|------|
| POUR | : 43 / | VOIX |
| CONTRE | : / | VOIX |
| ABSTENTION | : / | VOIX |

4. Inscription de la randonnée du Plouys au plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

| | | |
|------------|--------|------|
| POUR | : 43 / | VOIX |
| CONTRE | : / | VOIX |
| ABSTENTION | : / | VOIX |

Je passe la parole à Monsieur GADAUT, Adjoint à la sécurité, pour essayer de faire simple nonobstant tous vos titres et fonctions.

RAPPORT N°05 : Monsieur GADAUT

Rapporteur : Monsieur GADAUT

RAPPORT N°5 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE WATTRELOS ET LA SOCIÉTÉ KEOLIS LILLE MÉTROPOLÉ

Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, il s'agit de la convention de partenariat entre la Ville de Wattrelos et la société Keolis Lille Métropole. Plus précisément, c'est le renouvellement d'une convention qui existait, mais qui s'était arrêtée en 2020, avec le retard dû au COVID, les contacts n'avaient pas été conclusifs. Cette convention donc comprend des améliorations sur certains points.

Un petit rappel, la société Kéolis Lille Métropole assure l'exploitation du réseau de transport en commun de la Métropole Européenne de Lille et elle est également signataire du contrat local de sécurité des transports de Lille Métropole.

Parmi les améliorations, que vous avez pu voir dans la convention, il y a les actions constitutives de partenariat :

- opération commune de lutte contre la fraude,
- îlotage dans les transports en commun à titre préventif,
- intervention dans les transports en commun à la suite de signalements d'incidents,
- coordination lors des événements locaux festifs qui occasionnent des déviations de lignes de bus.

Les équipages de Police Municipale pourront se déplacer sur le réseau dans la limite de la commune de Wattrelos bien sûr !

L'accès au réseau des transports est autorisé dans le cadre de leur mission et pour que ces missions se passent encore mieux et être en meilleure liaison avec les PC d'exploitation et de sécurité de Keolis. Celle-ci met à disposition de la Police Municipale des moyens radio d'écoute et de dialogue, tels que des talkies-walkies.

La convention va durer jusqu'au 31 mars 2025. Donc, l'Administration Municipale propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention lors d'un futur rendez-vous protocolaire qui a été demandé.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention
Vote sur le rapport

5. *Convention de partenariat entre la Ville de Wattrelos et la société Kéolis Lille Métropole*

POUR : 43 / VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

Monsieur MEKKI, Adjoint à la Jeunesse pour le rapport numéro 6.

RAPPORT N° 06 : Monsieur MEKKI

Rapporteur : Monsieur MEKKI

RAPPORT N°6 - AIDE ESTIVALE AUX SEJOURS DES JEUNES : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT ET AUTORISATION DE SUBVENTION

Je vous remercie, Monsieur le Maire. En l'espèce le rapport porte sur une aide estivale. Nous sommes dans le renouvellement d'une aide municipale destinée à favoriser la participation des jeunes wattrelosiens aux séjours avec hébergement, donc supérieurs à 7 jours. Les périodes de confinement et de déconfinement progressives ont pu bouleverser le quotidien des jeunes limitant, notamment les accès. Contraintes sanitaires, économiques parfois, c'est un retour à la norme après les difficultés d'organisation. Quand on sait de manière générale, que les jeunes font partie de la catégorie de la population la plus touchée par le non-départ en vacances.

Face à cette situation, la Ville de Wattrelos vise à favoriser l'accès, tout en tentant de réduire les difficultés économiques. Quand on lit qu'une aide de 100 € par jeune participant est versée aux associations organisatrices conventionnées, concrètement c'est une déduction directe de l'aide sur le prix appliqué aux familles.

Ouvrir, élargir les horizons, c'est donc, si je puis me permettre, un joli coup de pouce de la Ville pour nos jeunes wattrelosiens. C'est pourquoi l'Administration Municipale propose de bien vouloir valider le principe de fonctionnement de la convention qui vous est proposée, avec les montants alloués ainsi que d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Vote sur le rapport

6. *Aide estivale aux séjours des jeunes : renouvellement de la convention de financement et autorisation de subvention*

POUR : 43 / VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

RAPPORTS N°s 07 A 10 : Madame REIFFERS

Rapporteuse : Madame REIFFERS

Je vous prie de noter qu'il y a une coquille dans la délibération n°10 : il faut lire le **11 mars** et non le 11 février comme indiqué.

RAPPORT N° 7 - PROJET DE PLU3 – EN VUE DE SON ARRÊT PAR LE CONSEIL METROPOLITAIN

Merci Monsieur le Maire. Le rapport concerne le projet de PLU3 en vue de son arrêt par le Conseil Métropolitain. Cette délibération fait suite à la volonté du Conseil Métropolitain de réviser le PLU2. Une première version du PLU3 a été diffusée et les villes sont invitées à faire part de leurs observations. Pour Wattrelos la lecture du document soulève trois remarques importantes. La première, la Ville s'interroge sur la raison de la suppression de l'emplacement réservé d'infrastructures F2 du livre des emplacements réservés. Cela compromettrait en effet, la réalisation du prolongement de la liaison Wattrelos-Tourcoing sur la Ville de Tourcoing-marchandise. Prolongement qui était pourtant bien identifié et présent dans les documents du PLU2.

La Ville demande donc impérativement sa réintégration dans cette version du PLU3. Deuxième remarque, qui concerne les servitudes de mixité fonctionnelle, la Ville ne souhaite pas leur généralisation aux zones urbaines mixtes. En effet, ces habitudes sont de nature à remettre en cause l'économie de nombre d'opérations de construction. Elles risquent également de fragiliser les linéaires commerciaux existants. Enfin, la troisième remarque concerne le secteur de nature en ville. La ville souhaite un accompagnement des services de la MEL afin d'étudier et qualifier les repérages préalablement effectués sur le territoire watrelosien. Les autres remarques présentées dans la délibération n'appellent pas de précision particulière. Il s'agit d'ajustements mineurs liés à des erreurs matérielles. Le Conseil Municipal sera de nouveau sollicité dans le courant du premier trimestre 2023 afin de délibérer sur le projet de PLU3 arrêté au Conseil Métropolitain du 16 décembre prochain.

RAPPORT N°8 - DESAFFECTATION D'UNE PARCELLE PUBLIQUE COMMUNALE – 308 RUE JULES GUESDE

Cette délibération a pour objet de régulariser une situation existante. En effet, cette parcelle appartenant à la Ville est privatisée de longue date. Le jardin de cette propriété s'étend sur notre domaine public communal. Il s'agit là de désaffecter, déclasser la parcelle afin de pouvoir la vendre au propriétaire. La configuration des lieux, le dimensionnement de la parcelle et le faible trafic dans l'impasse n'entravent pas la cession de ce foncier.

RAPPORT N°9 - LOGEMENT SIS 39 RUE VOLTAIRE – CESSION, SERVITUDE DE PASSAGE ET DE TREFONDS ET CONSTITUTION DE CHARGE

L'objectif de cette délibération est de finaliser la cession de l'ancien logement de fonction qui a fait l'objet d'une procédure de désaffectation et de déclassement par délibération lors du Conseil du 30 juin dernier. Cette délibération définit également les modalités d'accès via des servitudes de passage et de trefonds. La cession à Madame Rekik et Monsieur Rolland se fera au prix conforme à l'évaluation du domaine. La négociation de la vente sera confiée à l'étude de Maître Duchange, la charge des honoraires des négociations revenant aux acquéreurs.

RAPPORT N°10 - CESSION DE TERRAINS ANGLE RUES PIERRE MENDES FRANCE ET STEPHENSON POUR CONSTRUCTION D'UN SITE FUNERAIRE

Cette délibération a pour objet d'autoriser la vente de parcelles à Monsieur Collet pour y développer une activité funéraire. Monsieur Collet a fait une offre à 190 000€, qui nous paraît en parfaite cohérence avec l'estimation des domaines et les contraintes techniques liées au site. Notamment la présence d'un pylône électrique supportant une ligne à haute tension. Donc l'Administration Municipale propose donc au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à cette cession.

Monsieur le Maire

Quatre rapports très différents mais qui auront permis à notre assemblée, à notre auditoire de s'apercevoir que vous êtes Adjointe à l'Urbanisme, ce que j'avais omis de préciser évidemment.

Une précision aussi sur le rapport numéro 7. Il est très important parce que, nonobstant cette délibération qui n'est que de principe sur le strict plan juridique, aujourd'hui, il est important que nous sachions réaffirmer auprès de la MEL, même si on me donne des assurances, que c'est toujours le cas. Mais, l'expérience nous amène assez souvent à réaffirmer ce qui est pourtant l'évidence, de manière à la consolider.

Nous tenons tout particulièrement à la subsistance de la réserve du tracé qui de l'autre côté du pont des 44 doit nous permettre d'assurer la liaison avec le boulevard Industriel de Tourcoing. Chacun comprendra que la situation ne peut pas rester en l'état. Après les trois premiers barreaux qui ont été faits respectivement par la MEL puis le Conseil Départemental, puis la MEL, il est urgent, urgent, que la réalisation du quatrième barreau de l'autre côté du pont des 44 se fasse ! Ce qui suppose a minima que la réserve d'urbanisme subsistât, d'où l'importance de cette réaffirmation, comme vous l'avez rappelé en exergue de cette délibération.

Oui Monsieur SOYEZ, je vous en prie.

Monsieur SOYEZ

Je voulais juste poser une question par rapport au rapport 8 : Est-ce que vous connaissez déjà le montant de la vente du terrain qui sera proposé à Monsieur et Madame REMMERIE ?

Monsieur le Maire

Vous m'accorderez que cela relève de la Commission Travaux. Ce n'est pas une condition suspensive du vote ?

Monsieur SOYEZ

Non

Monsieur le Maire

Donc on vous le donnera, promis, juré, je n'ai pas le chiffre en tête évidemment, mais Madame REIFFERS vous le fournira et peut-être même d'ici la fin de la séance.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Vote sur les rapports

7. Projet de PLU3 – En vue de son arrêt par le Conseil Métropolitain

| | | |
|------------|--------|------|
| POUR | : 43 / | VOIX |
| CONTRE | : / | VOIX |
| ABSTENTION | : / | VOIX |

8. Désaffectation d'une parcelle publique communale – 308 rue Jules Guesde

| | | |
|------------|--------|------|
| POUR | : 43 / | VOIX |
| CONTRE | : / | VOIX |
| ABSTENTION | : / | VOIX |

9. Logement sis 39 rue Voltaire – Cession, Servitude de passage et de tréfonds et constitution de charge

| | | |
|------------|--------|------|
| POUR | : 43 / | VOIX |
| CONTRE | : / | VOIX |
| ABSTENTION | : / | VOIX |

10. Cession de terrains angle rues Pierre Mendès France et Stephenson pour construction d'un site Funéraire

| | | |
|------------|--------|------|
| POUR | : 43 / | VOIX |
| CONTRE | : / | VOIX |
| ABSTENTION | : / | VOIX |

RAPPORT N° 11 : Monsieur CHARLES

Rapporteur : Monsieur CHARLES

RAPPORT N°11 - PARTICIPATION AU PROJET DE BIBLIOTHEQUE NUMERIQUE METROPOLITAINE (BNM) DEVELOPPE PAR LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (MEL) - BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Merci Monsieur le Maire. Dans ce projet, la MEL propose aux villes volontaires de rejoindre un projet de modernisation des bibliothèques qui s'appelle « Bibliothèque Numérique Métropolitaine ». Ce projet est financé entièrement par la MEL pendant trois ans. Il se divise en quatre parties : le logiciel métier dont on a besoin pour distribuer les livres, etc... , ensuite la formation des équipes aux ressources numériques, le portail commun et l'accès à ces ressources numériques. Donc la Ville désire rejoindre le projet sur l'ensemble du projet, sauf sur le logiciel métier parce que le logiciel métier, on en a déjà un depuis deux ans et il fonctionne très bien. Cependant, il sera toujours possible d'ici 2025 si nécessaire, de rejoindre ce volet-là. L'Administration Municipale propose donc au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'appel à manifestation d'intérêt, puis tout autre document afférent à ce projet de « Bibliothèque Numérique Métropolitaine ».

Monsieur le Maire

Effectivement, c'est un beau projet, un projet qui a du sens sur le territoire de la métropole et qui va dans le sens aussi de la modernisation technique qu'est la numérisation.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention
Vote sur le rapport

11. Participation au projet de Bibliothèque Numérique Métropolitaine (BNM) développé par la Métropole Européenne de Lille (MEL) - Bibliothèque Municipale

| | | |
|------------|--------|------|
| POUR | : 43 / | VOIX |
| CONTRE | : / | VOIX |
| ABSTENTION | : / | VOIX |

Avant de poursuivre nos projets de délibérations, même s'il n'en reste plus beaucoup, comme prévu, je demande à **Monsieur Jean-Philippe DUMOULIN**, Conseiller Municipal Délégué, chargé des équipements sportifs, de bien vouloir nous faire une communication pour rendre compte un peu de l'étude qui a été rendue par l'assistant Maîtrise d'Ouvrage sur la piscine. Une projection numérique va accompagner cette présentation, pour que chacun soit au même niveau d'information, mais également évidemment celles et ceux qui nous écoutent. Voilà ! Monsieur DUMOULIN, je m'efface et je vous laisse la parole.

Présentation du rapport d'AMO



SYNTHESE DU RAPPORT D'AMO POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISCINE

SOURCE : RAPPORT CABINET CEG/AMEXIA CONSEIL

I.SITE D'IMPLANTATION



ANCIENNE PISCINE

Avenue P. de Coubertin

5200 m²



CITE DES SPORTS

Rue A. Prouvost

11 250 m²

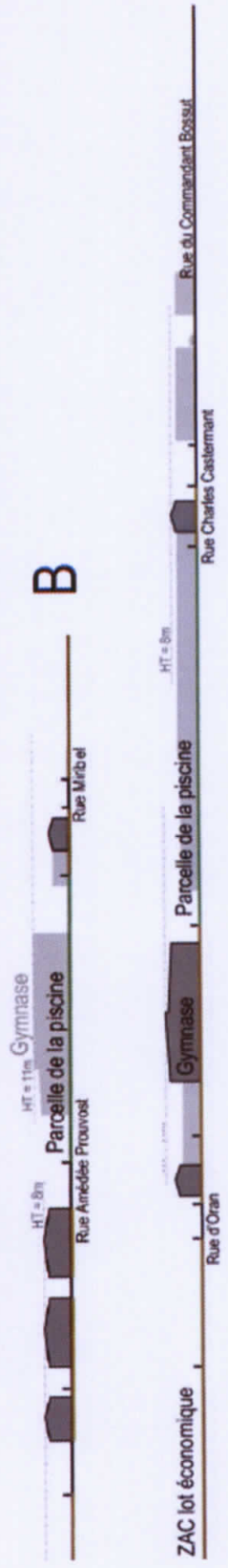
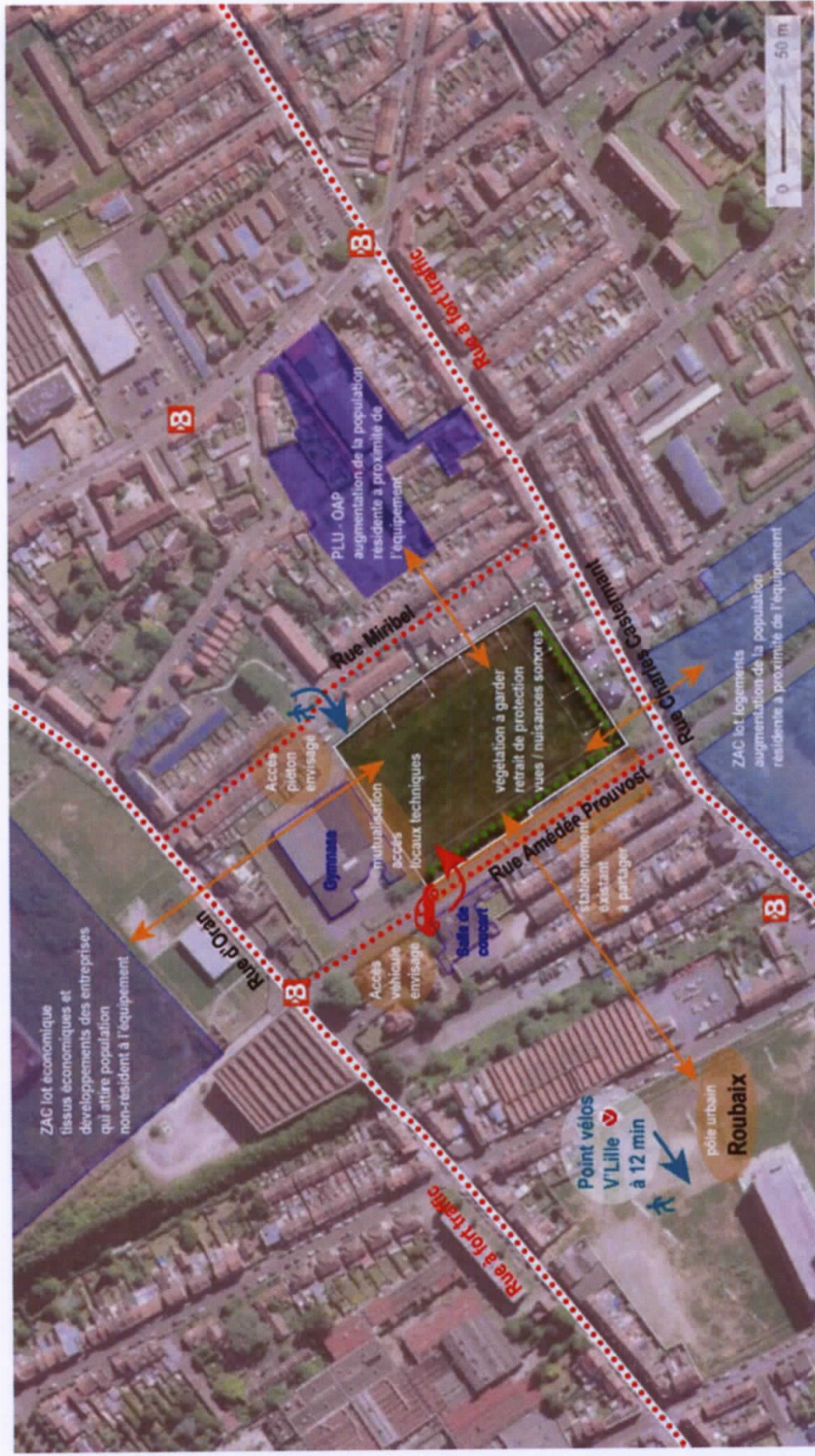
I.SITE D'IMPLANTATION

| | ANCIENNE PISCINE | CITE DES SPORTS |
|------------------|--|---|
| AVANTAGES | <ul style="list-style-type: none">• Raccordement au réseau de chaleur simplifié | <ul style="list-style-type: none">• Zone en restructuration• Accès et stationnement• Raccordement technique Cité des S.• Disponibilités pour compléments• Faibles contraintes cadastrales• Plus d'écoles proches |
| LIMITES | <ul style="list-style-type: none">• Pas de disponibilités d'ajouts ultérieurs• Délais de construction rallongés• Difficultés d'accès usagers | <ul style="list-style-type: none">• Réseau de chaleur indépendant à développer |

EXEMPLE SITE

CITE DES SPORTS

Accès et Coupe



A

B

ZAC lot économique

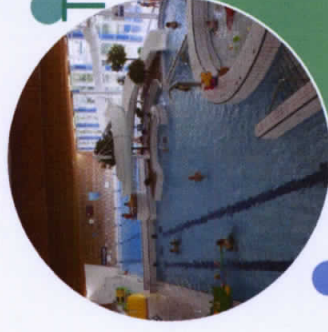
II. 3 SCENARII ETUDIES

Une demande d'étude autour
3 scénarii distincts



Type complexe
aquatique

Scénario maxi



Type équivalent
ancienne

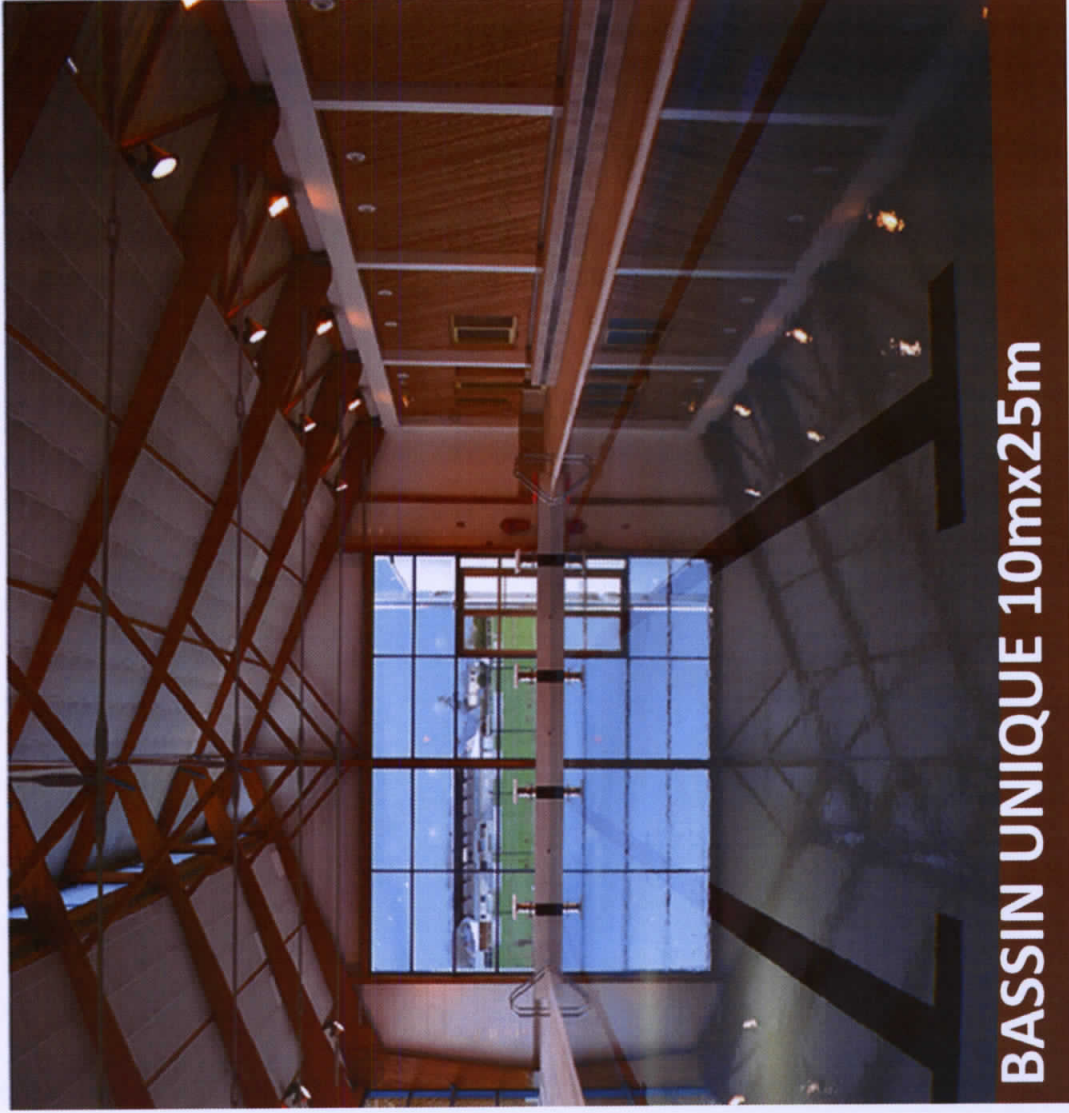
Scénario médian



Type Tournesol

Scénario mini

a) SCENARIO MINI



BASSIN UNIQUE 10mx25m

AVANTAGES

- COUT CONSTRUCTION
- DELAIS CONSTRUCTION

LIMITES

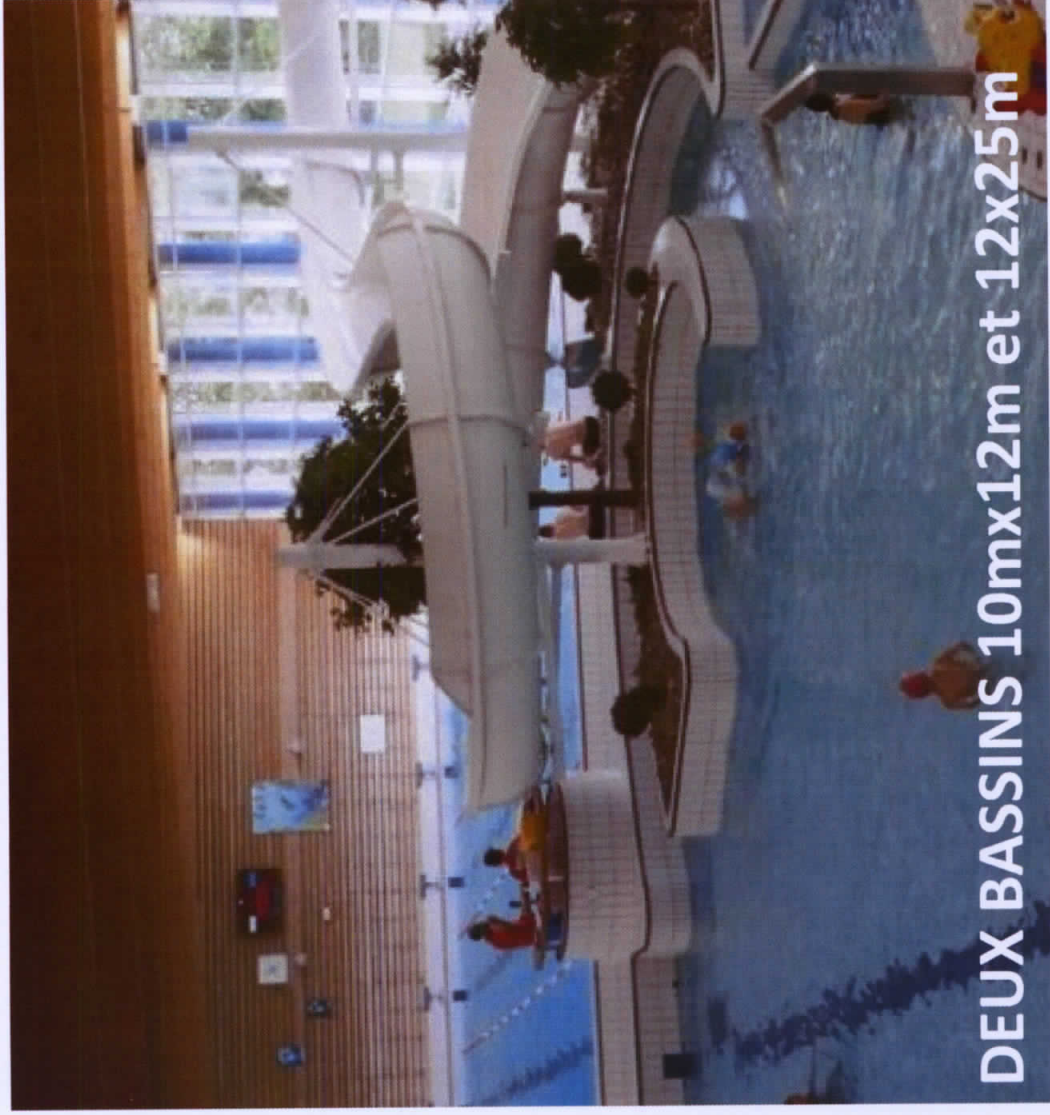
→ USAGES LIMITES

- Scolaires: accueil mini
- Sportif:
 - Pas de compétition
 - Pas Water-Polo
- Public:
 - Seuls nageurs

→ COUT FONCTIONNEMENT

- Recettes faibles
- Peu d'aide fond Soutien scolaire MEL
- Seule gestion en régie possible

b) SCENARIO MEDIAN



AVANTAGES

→ EQUIVALENT USAGES PRECEDENTS

- SCOLAIRES
 - Réponse au besoin wattlelosien
- SPORTIFS
 - Adapté aux 3 clubs natation, plongée, water-polo
- PUBLIC
 - Scénario minimum pour exploitation « loisir » : nageurs et animations

LIMITES

→ NOUVEAUX BESOINS USAGERS

- **Attractivité loisirs limitée**
 - Pas de distinction dans l'offre concurrentielle
- #### → VALORISATION RECETTES
- Fréquentation publique plafonnée

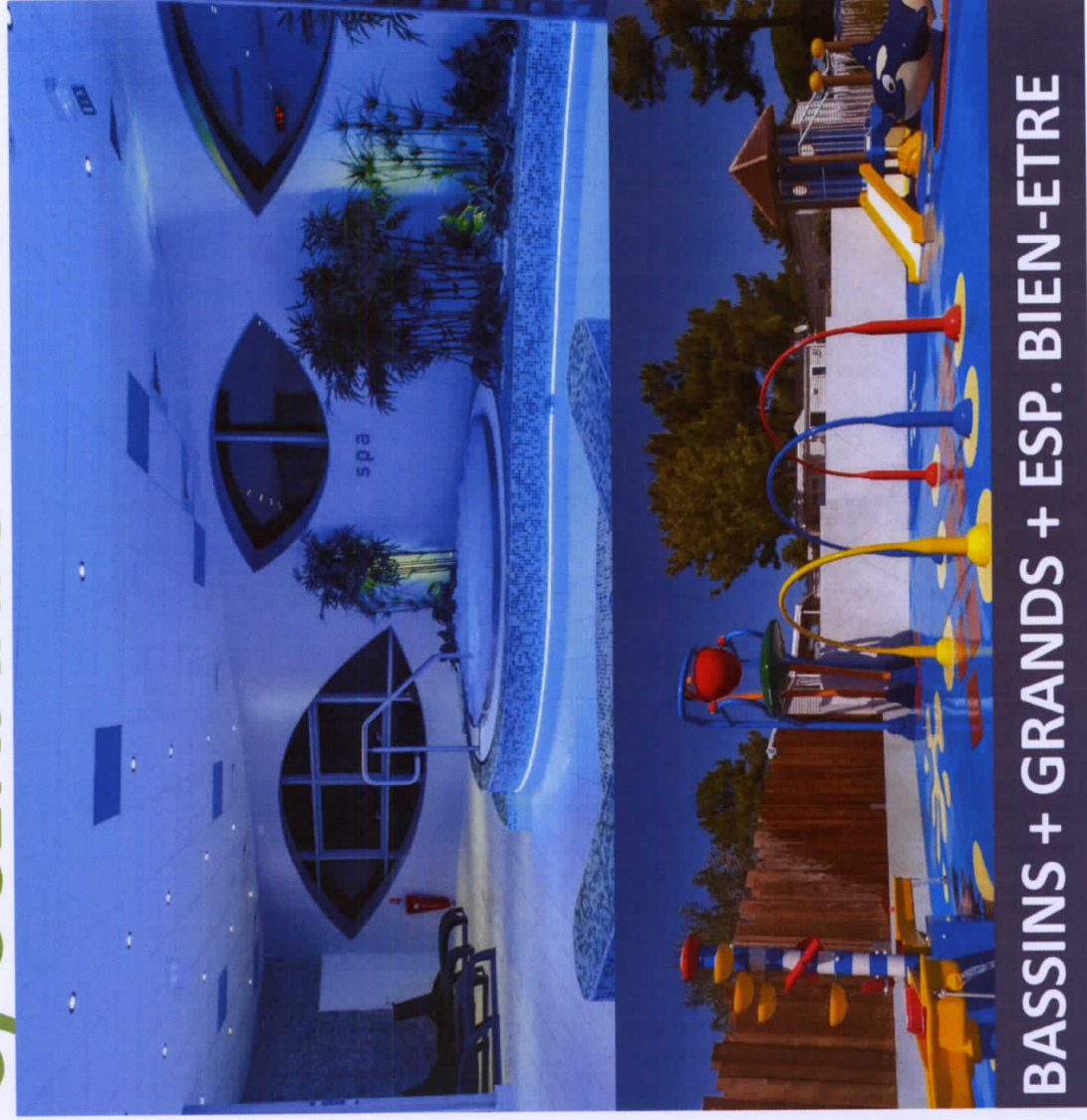
c) SCENARIO MAXI

AVANTAGES

- REPOSE AUX NOUVEAUX USAGES
 - Capacités d'animations élargies
 - Espace bien-être
- OFFRE CONCURRENTIELLE
 - Permet de se distinguer de l'offre actuelle
- DYNAMISME D'EXPLOITATION
 - Programme régulier d'animations
 - Manifestations événementielles

LIMITES

- COUT CONSTRUCTION
- POLITIQUE TARIFAIRE
 - Prix des entrées si gestion privée



BASSINS + GRANDS + ESP. BIEN-ETRE



d) OPTIONS

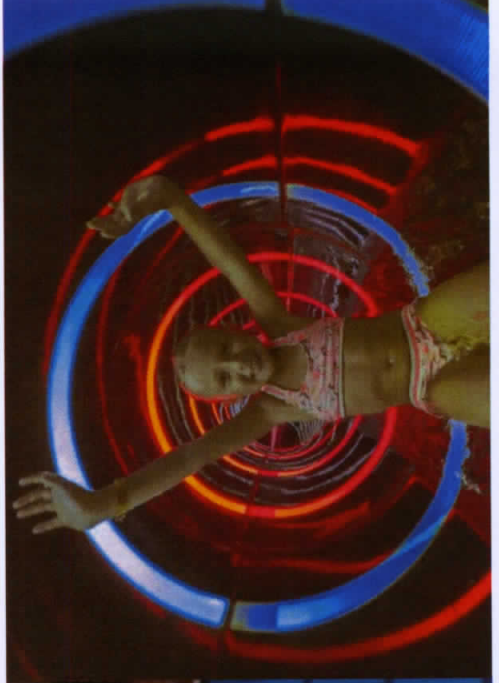
PENTAGLISS

TOBOGAN LED

SOLARIUM

FOND MOBILE

CHAUFFERIE BIOMASSE



III. EXEMPLE D'IMPLANTATION

L'étude propose des projets détaillés identifiant par scénario:

→ Possibilités d'implantation

- Accueil, Espace Adm., vestiaire
- Bassins
- Stationnement
- Options possibles

→ Coûts complets

- De construction
- De gestion
 - Fluides
 - Personnel
 - Suivi administratif et technique

EXEMPLE PROJET MEDIAN

SITE CITE DES SPORTS



IV. COUT

a) INVESTISSEMENT

(CONSTRUCTION + OPERATIONS) € TTC (hors options)

MINI

7 274 600 €

MEDIAN

10 211 000 €

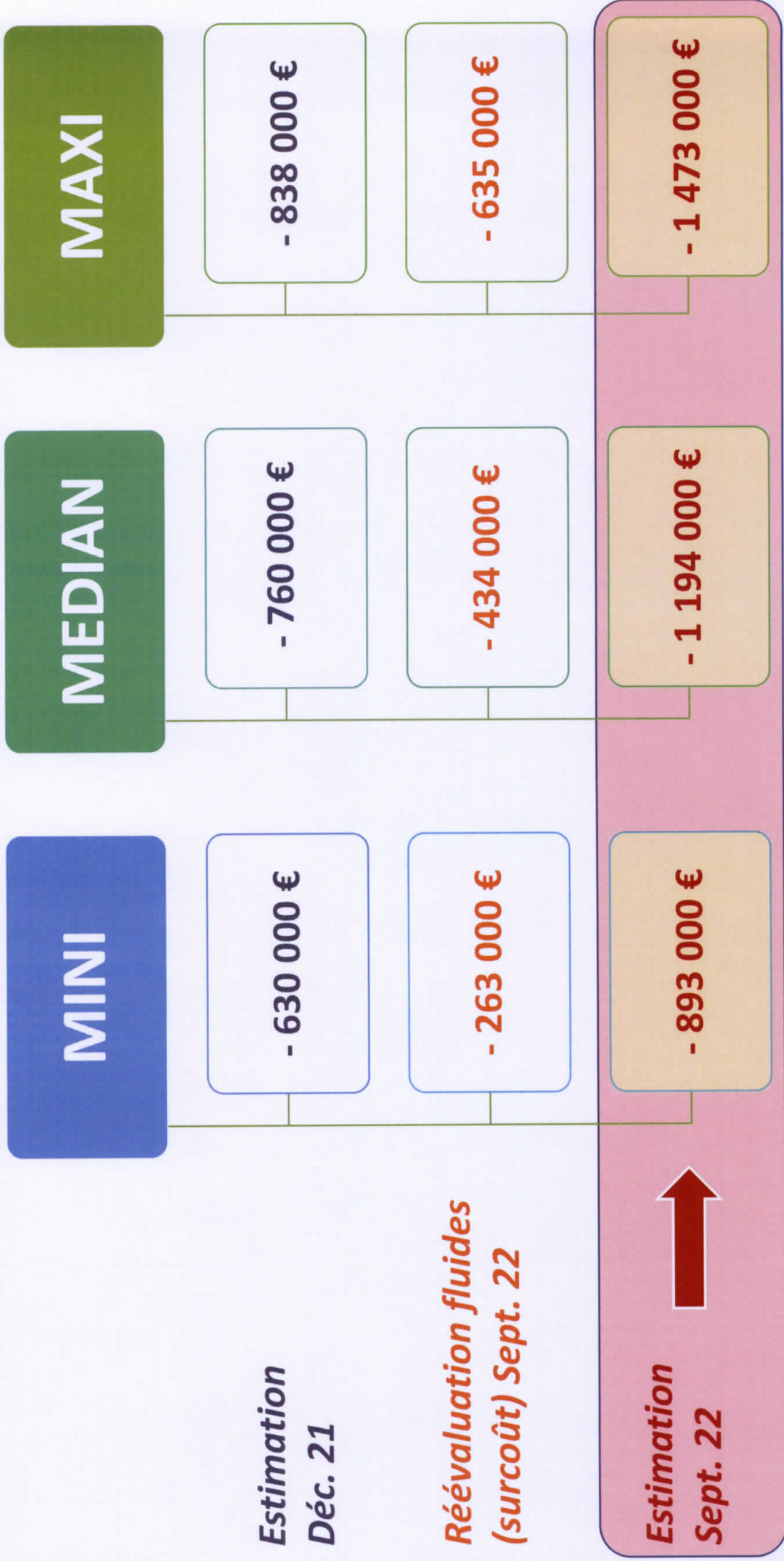
MAXI

15 262 000 €

+7,55 % sept. 22 > sept. 21

Mise à jour Sept. 22

b) B. FONCTIONNEMENT : RÉSULTAT EXPLOITATION



V. ETAPES



| | | |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Engagement formalisé des co-financiers | <ul style="list-style-type: none">• Etudes préalables• Projets détaillés• Permi construire• Descriptifs administratifs et techniques• Procédure de consultation | <ul style="list-style-type: none">• Etudes de conception• Préparation, conception• Lancement chantier |
|--|---|---|

VI. GERER

| | REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE | DELEGATION SERVICE PUBLIC DE LA GESTION |
|------------------|--|---|
| AVANTAGES | <ul style="list-style-type: none">• Solution de gestion la plus simple• Maîtrise stratégique complète:<ul style="list-style-type: none">• Prix d'entrée• Planning des créneaux | <ul style="list-style-type: none">• Procédure connue• Possibilité de définir précisément les missions• Expertise des délégataires• Responsabilité d'exploitation transférée |
| LIMITES | <ul style="list-style-type: none">• Prise directe avec l'exploitation• Responsabilité• Couverture complète du déficit annuel d'exploitation (1 000 000€ par an) | <ul style="list-style-type: none">• Coût annuel: 700 000 à 900 000€ par an pour la collectivité• Baisse de la maîtrise stratégique:<ul style="list-style-type: none">• Prudence sur le prix d'entrée• Planning des créneaux |

Monsieur le Maire

C'est une communication d'informations sur cette étude, et il n'est pas usuel de prendre la parole après une communication, mais compte tenu de l'importance du sujet, je me tourne vers les bancs de l'opposition. Si vous avez quelques interventions, questionnements à formuler, je vous passe la parole bien volontiers ! Je suis persuadé que Monsieur DUMOULIN sera tout à fait prêt à vous répondre rapidement. Je vous vois opiner, Monsieur RICCI, alors je vous passe la parole d'abord.

Monsieur RICCI

Effectivement, on s'aperçoit d'une chose, on est tous d'accord, je pense sur le sujet, c'est que la piscine évidemment est une absolue nécessité pour les villes et aussi pour Wattrelos bien sûr ! Les coûts sont ce qu'ils sont, je veux dire ? nécessitent un gros investissement avec on peut imaginer, même si elle aura des partenaires, un reste à charge, si on prend l'option du milieu, si j'ose dire, pas la mini, pas la maxi, il restera à mon avis un bon 5 millions d'euros à charge de la commune. Et ce qui m'inquiète le plus, c'est le coût effectivement annuel que représenterait cette piscine.

Voilà, ça c'est juste mon interrogation, mais évidemment, nous souhaitons que cette piscine puisse se mettre en place.

La simple question que j'ai à vous poser, il y en a deux en réalité.

La première, c'est : où en êtes-vous dans la recherche de ces subventions de la méthode peut-être qui sera utilisée pour financer cette piscine ? Est-ce que ça sera vraiment sur le modèle traditionnel ? Ou est-ce que vous avez envisagé des modes de financement différents, enfin vous savez ce à quoi je veux en venir Monsieur le Maire, qui pourraient aussi alléger peut-être le coût de cette piscine ?

Et deuxièmement, avez-vous en tête un délai, une date prévisionnelle, même si on est conscient que ce n'est pas simple. Enfin, je pense que les wattrelosiens ont envie de savoir : au-delà des coûts que cela représente, quand est-ce qu'ils pourront bénéficier de cette piscine ? Merci.

Monsieur le Maire

Pour être franc, j'aimerais bien le savoir aussi, mais on va y revenir dans un instant.

Monsieur SOYEZ, Monsieur GOEDEHAUD, vous avez des choses à ajouter ? Pour l'instant non, pas de questionnements ?

Madame DELANNOY des questionnements ?

Madame DELANNOY

Quand vous parlez de la MEL qui reverse 2,5 € par entrée scolaire. Est-ce que même si on choisissait l'option maxi par exemple, le reversement se ferait toujours ?

Monsieur le Maire

La réponse est oui.

Madame DELANNOY

Par rapport au fait que ça puisse être en Délégation de Service Public ?

Monsieur le Maire

La réponse est oui.

J'ai cru comprendre qu'il s'agit plutôt de questions financières. Puis-je être imaginatif ? Allons-nous être imaginatifs ? Nous cherchons à l'être, Monsieur RICCI. Deux choses peut-être à ajouter à ce qui a été présenté.

La première : évidemment, cette étude avait une finalité technique. Explorer un certain nombre de scénarios, d'abord explorer la localisation possible parce qu'il y a quelque chose qui traîne dans la ville et qui doit être oublié, et je pense que là-dessus on est tous d'accord, c'est la question de reconstruire la piscine sur le site où elle est, voire de reconstruire la piscine telle qu'elle existe. C'est quelque chose qui doit être oublié, ça doit être oublié, pourquoi ?

Tout d'abord, le fait que les scénarios, n'étaient pas très évolutifs, si on restait sur ce site-là ! On était un peu condamné dans une enclave et on avait somme toute une piscine très traditionnelle qui ne relève pas d'éléments de modernité tels qu'on les attend aujourd'hui au regard de ce que peut être, je ne vais pas dire la rentabilisation, mais la fréquentation d'une piscine pour les activités de loisirs.

Le deuxième sujet sur l'ancienne piscine et vous le savez, j'y reviendrai d'ailleurs juste après, elle a été faite en 1973, et elle est touchée par une maladie du béton. Même si, et j'y reviendrai tout à l'heure, le patrimoine a été bien entretenu pendant toute la période, la question clé, est qu'aujourd'hui, le béton de cette période des années 70, est malade. Et si un jour, j'ai dû prendre un arrêté de fermeture, c'était pour une raison extrêmement simple, c'était que le béton tout autour du bassin était en train de s'effriter. Il a perdu la moitié de son épaisseur en moins de six mois de temps, et le risque existait, qu'avec l'eau à l'intérieur du bassin et les nageurs ou nageuses à l'intérieur du bassin, un jour, il puisse se décrocher brutalement et tomber plusieurs mètres en dessous, puisqu'il faut savoir qu'il y a un grand creux. Donc évidemment, cela pouvait être extrêmement dangereux pour la fréquentation de ce bassin. Donc il faut mettre un terme à ce fantasme qui est qu'on puisse un jour rouvrir, même avec des travaux de confortation, une piscine qui est profondément malade. Même les vestiaires sont sur une dalle de béton qui est descendue d'un mètre en à peine quelques années, autant dire que c'est la réfection complète de l'établissement qui est nécessaire pour des raisons de sécurité. En termes clairs, cette piscine, elle a fait son temps et est trop âgée pour estimer un jour la rénover.

Donc, on arrive à une autre réflexion, celle que cette étude permet de mener, et j'observe que le site qui a été pressenti par l'Administration Municipale est fléché comme étant plus optimal, ne serait-ce que parce qu'il est complémentaire de la Cité des Sports et du point de vue des économies externes que cela peut représenter sur sa fréquentation, sur la lisibilité, dans l'étude qui a été menée.

Reste, je pense que Christophe RICCI y faisait allusion il y a un instant, qu'une piscine, même dans sa formule médiane, ça reste un montant non négligeable, en investissement. On est à peu près à 10, on va dire 11 millions pour essayer de faire simple parce que c'est 10,4 avant qu'on lance les marchés, qu'on ouvre les plis etc.. Vous voyez, c'est à peu près 11 millions en coût d'investissement a minima pour la formule évidemment médiane. On a bien compris que vous plaidez pour la formule médiane, Monsieur DUMOULIN, même si j'ai bien compris, qu'un complexe aquatique ne vous déplairait pas, mais vous savez comme moi que c'est hors de portée.

Deuxième élément, cela coûte en fonctionnement. Il y a un certain nombre de membres du personnel, des coûts de chauffage, etc... C'est à peu près 1 million, mais c'est aussi presque 900 000 à 1 million de déficit annuel, selon la politique tarifaire qu'on mènera. Cela a été dit, vous êtes d'ailleurs trop rapidement passé, peut-être, sur l'un de vos slides tout à l'heure, le prix de la piscine ici était à 2,20 €. Toute personne qui entrait à la piscine coûtait 6,60 € à l'époque, à la Ville. Donc, plus on fréquente et plus ça nous coûte cher et donc c'est un déficit. Il faut donc que le budget de la Ville soit à la fois capable de lever les emprunts parce qu'on n'a pas l'autofinancement nécessaire, évidemment, pour financer la construction, capable de recruter le personnel et faire face au million de fonctionnement usuel et il faut, qui plus est, boucler un déficit de 1 million par an. Autant vous dire et chacun l'aura compris : sommes-nous capables de réaliser cela seul ? La réponse est non ! Nous n'avons pas les ressources financières et j'ai dit rapidement dans la presse, je ne sais pas d'ailleurs pourquoi c'est ressorti, mais je le maintiens, je ne prendrai pas la responsabilité d'obérer aussi durablement les finances de la Ville en proposant ce type d'investissement seul.

Les ressources de la Ville vont évoluer dans les années qui viennent, on est en phase de développement, de redéveloppement avec logements et entreprises. Mais pour l'instant, les ressources ne sont pas là. C'est aussi simple à dire. Wattrelos a aujourd'hui, en 2022, les mêmes ressources qu'elle avait en 2012. Nous n'avons pas plus : pas plus de recettes, pas plus de ressources. Donc en dix ans, on n'a pas plus de ressources. Après peut-être vers 2025-2026 avec les nouvelles entreprises, de nouveaux logements, ça viendra mais là on n'a pas plus. Et donc croire qu'il suffit de pousser sur un bouton et trouver des financements, n'est pas possible.

Sur l'investissement, aujourd'hui le tour de table est compliqué. C'est là que je vous le dis, Monsieur RICCI, je vais essayer d'être imaginatif ! Je crois avoir commencé à l'être, mais vous me pardonnerez de ne pas vous faire part de toute mon imagination. Aujourd'hui le problème était ici sur des débats techniques, les fonds de concours de la MEL, tels qu'ils existent aujourd'hui, vont à 50%, 50% du montant hors taxes. Donc on est à peu

près à 4,4 millions. C'est bien, ça veut dire qu'il en reste 7 pour nous-mêmes. Quand je vois l'état d'autres collectivités territoriales, la Région qui ne s'est toujours pas déterminée sur la salle de spectacle et donc je pense que si je vais la voir pour une piscine, ce n'est pas gagné pour tout de suite. Quant au Département, il a aussi d'autres contraintes dans les projets structurants. Il lance son prochain appel à projets à partir de 2023 donc là aussi ce sera plafonné, éventuellement 1 million. Supposons même, que nous l'ayons, on est à 5 millions, il reste entre 6 et 7 millions à rajouter. Ce n'est pas faisable, dans ce montage-là ce n'est pas faisable ! Le niveau d'autofinancement qui est le nôtre ce n'est pas faisable !

Alors, est-ce pour autant, qu'il nous faille renoncer ? Je ne le crois pas. Je ne le crois pas parce que les dés sont en train de rouler. D'abord comme nous tous ici, et contrairement à ce que je lis, quand on dit que le Maire ne s'intéresse pas à la piscine, c'est faux ! Nous avons tout fait pour que les enfants des écoles, malgré la fermeture de la piscine, puissent retourner en cours de natation, c'est indispensable et j'appartiens à une génération qui n'a pas eu cette obligation de natation dans le temps. Il faut que nos enfants puissent le faire ; on a mis en place, avec un partenariat avec des piscines extérieures, le fait de pouvoir effectivement retourner nager, mais ce n'est pas suffisant. On veut aller plus loin : c'est un projet que nous avons effectivement inscrit dans le programme municipal, mais avec l'idée à la fois d'engranger les recettes supplémentaires que nous attendions et qui sont un petit peu décalées de deux ans, sans doute, mais qui vont arriver, et d'autre part, de trouver l'imagination et l'ingénierie financière suffisamment intelligente pour que la participation de la Ville soit la plus modeste possible à la fois pour l'investissement et pour le fonctionnement.

Voilà quand j'ai dit ça, il faudra que vous me fassiez un petit peu confiance ! Je comprends que ça puisse être dur pour les oppositions, mais après tout, il faudra que nous attendions encore quelques semaines ou quelques mois. Je pense qu'il y a aujourd'hui, disais-je, des dés qui ont roulé sur le territoire de la Métropole, il y a une prise de conscience que nous avons besoin collectivement de renforcer l'équipement en piscines.

L'État, lui-même, a décidé de faire de cette action un axe de ses priorités d'intervention. Certes, faudra-t-il ensuite la coupler avec les autres priorités, tels que sont la transition écologique et le développement durable. Concevoir d'ailleurs une piscine qui soit équipée en développement durable avec une capacité peut être d'auto-génération parce que c'est très consommateur en énergie, on le sait bien, c'est tout à fait ouvert.

On va rentrer dans cette période-là ! L'objectif, je le dis et je le répète, de la majorité municipale, mais j'ai cru comprendre à peu près sur tous les bancs, c'est de pouvoir doter le plus rapidement possible cette Ville d'une piscine, sans obérer les capacités financières et sans nous étrangler pour l'avenir parce qu'il y a aussi une réalité qu'on ne peut pas oublier, c'est qu'aujourd'hui nous vivons dans une période d'inflation, que nous ignorons combien de temps elle va durer, qu'il y a un envol des coûts énergétiques et des coûts de différentes natures dont nous ignorons combien de temps ça va durer, que nous avons à nos portes en Europe, une guerre avec des conséquences directes et indirectes dont nous ignorons quelles seront d'ailleurs ses conséquences directes ou indirectes et avec les ruptures des chaînes d'approvisionnement qui peuvent se produire... l'horizon est quand même teinté de nombres d'incertitudes. Mais je fais partie de ceux qui pensent que lorsque l'on sait où l'on va, il est plus aisé d'essayer de trouver le moyen de locomotion qui va nous permettre d'arriver là où nous souhaitons aller. Voilà !

Alors vous allez me dire que j'ai utilisé beaucoup de métaphrases pour essayer de répondre aux questions, mais je crois avoir été assez explicite autant que je peux l'être. En revanche, je voudrais aussi néanmoins profiter de cette intervention pour faire un point, parce que sur cette histoire d'équipement piscine, dont, encore une fois, nous souhaitons doter la Ville le plus rapidement possible dans les conditions que je viens de décrire, il y a une chose que je ne peux pas laisser dire, ce sont tous les « y'a qu'à », c'est à dire ceux qui disent, qui pensent ou qui écrivent des choses sans les avoir vérifiées et qui disent, qui écrivent, ou qui pensent des choses qui ne sont pas la vérité, parce que justement ils ne les ont pas vérifiées ! Je le dis et je le redis, avec vraiment beaucoup de clarification parce que je ne peux pas accepter de mettre en cause ma personne dans ce jeu politique. D'accord j'en ai vu d'autres, et en même temps, le travail de bien des équipes, de plusieurs Adjoints au sport aussi, et de ceux qui ont la mission de gérer le patrimoine de cette Ville, pour le compte de la Ville et au nom aussi des élus qui la gèrent.

Cette piscine, elle a été ouverte en 73. Elle a fait l'objet d'une rénovation d'étanchéité en 85. En 95, on a rénové le circuit hydraulique du traitement et de la filtration de l'eau des bassins. En 1987, on assurait la réfection des joints de bassin et le changement de l'hydraulicité. En 1997, on a conduit les travaux de sécurité des plafonds, et notamment le remplacement des plafonds au niveau du bassin de la mezzanine. En 2002, a été conduite la

rénovation des douches et du carrelage des vestiaires. En 2008, a été conduite la réfection totale du système de ventilation et de chauffage qui datait de l'origine du bâtiment. Je passe sur les détails techniques de cet aménagement qui fût d'ailleurs au demeurant coûteux, mais qui a permis aussi d'installer un nouveau réseau complet de ventilation au bassin pour assurer la bonne tenue, si je puis dire, de l'équipement. Entre 2008 et la fermeture de l'équipement en décembre 2015, il y a eu des reprises annuelles de maçonnerie plus ou moins importantes, pour entretenir les carrelages des bassins et les plages, de manière aussi à veiller à l'étanchéité des écoulements d'eaux. Des tests ont été menés assez régulièrement, sous divers procédés de traitement des éclats de béton en sous-station, de manière à pouvoir vérifier l'état d'avancée du bâtiment, de l'équipement et notamment de l'évolution du béton. Et tous ces tests étaient conclusifs. Voilà donc du strict point de vue de la gestion technique, nous n'avons pas été défaillants. Cet entretien du patrimoine a été réalisé.

J'ai expliqué ensuite, pourquoi en 2015 malheureusement, au terme d'un peu plus de quarante ans de bonne vie, cette maladie du béton nous a empêchés et nous empêche de pouvoir garder l'équipement tel qu'il existe. Voilà, nous nous retrouverons bien sûr dans les mois qui viennent sur cet équipement. Je souhaitais, c'était un engagement que j'avais pris, à ce que cette AMO puisse être présentée à l'ensemble du Conseil Municipal, et derrière vous, mes chers collègues, bien sûr, à celles et ceux qui nous écoutent.

Je pense qu'il y a des clarifications qui sont nécessaires. Il ne suffit pas parfois de claquer les doigts pour obtenir quelque chose. Nous sommes tous co-responsables à la fois, de l'état des comptes de la Ville, de ses engagements pour demain et de sa capacité à faire face aussi à ses engagements d'hier, mais aussi au niveau des équipements dont nous voulons nous doter. Je pense que cet équipement a vocation à retrouver une place sur le territoire de la Ville et le plus vite sera le mieux, mais encore une fois seul, nous ne pourrions pas le faire. Alors on va essayer de trouver... On est dans la partie de recherche des partenariats pour reprendre votre slide.

Voilà mes chers collègues, pas d'autres questionnements ?

Je pense avoir été suffisamment clair et donc bien entendu pour reprendre la remarque de Madame DELANNOY que je dédoublerai en deux parties, vous l'aurez compris, il y a deux préoccupations : gestion privée, gestion publique.

Dans la gestion privée, on ne peut pas trouver un partenaire privé qui fasse une piscine « tournesol », voire même une petite piscine, ça l'intéressera moins, surtout lorsque vous voyez l'ampleur des déficits des piscines alentour. Vous aurez d'ailleurs vu que même dans un scénario privé, même dans un scénario où le privé prendrait la gestion, nous devrions vraisemblablement tous les ans rajouter entre 700 et 900 000 € pour boucher le déficit de l'exploitation, pour que l'exploitation puisse se faire. Donc finalement le recours au privé n'est pas toujours une solution. Il l'est d'autant moins que le prix de fréquentation de la piscine serait évidemment à une hauteur bien significative, le privé ne va pas valider un déficit ! Donc par nature vous aurez des prix d'entrée qui seront bien plus élevés que ce que nous pratiquions en gestion publique.

Ce qui permet de boucler aussi une partie du fonctionnement, c'est cet engagement qu'a la MEL, depuis de nombreuses années maintenant, de payer 2,50 € pour chaque élève scolaire qui fréquente la piscine de manière à alléger le prix d'entrée et inciter les communes à envoyer leurs enfants à la piscine. Il est évident, et c'était confirmé par le président CASTELAIN, que dans tout scénario devant nous, ici comme ailleurs, d'ailleurs, la MEL maintiendrait son fonds de concours. Elle réfléchit même, et en ce moment, chacun s'interroge sur les ressources des collectivités territoriales, elle réfléchit même éventuellement à augmenter un petit peu ce montant, mais ce n'est pas une information. Voilà ! Merci Monsieur DUMOULIN pour cette présentation. Quelque chose à rajouter ? oui Monsieur SOYEZ !

Monsieur SOYEZ

Vous parlez du prix actuel et de l'augmentation des coûts, des travaux. Bien sûr, ça a flambé ! La guerre y est peut-être pour quelque chose, je n'en sais rien, mais ne lui mettons pas tout sur le dos, non plus. Ça fait 7 ans que nous n'avons plus de piscine et je remarque que ça n'a pas été une priorité pour vous puisque vous avez fait passer la salle de spectacle comme prioritaire, visiblement. Ça me désole un peu, parce que comme vous l'avez rappelé, la loi oblige les écoles à éduquer les enfants à la natation. Pourquoi ce projet n'a-t-il pas été mûri bien plus tôt, Monsieur le Maire ? De plus, mais là, c'est une autre chose, les moyens de la Ville en 2022, dites-vous, sont égaux à ceux de 2012. Assez récemment, lors d'un Conseil Municipal, vous aviez dit que les ressources de la Ville se portaient très bien grâce à Monsieur Macron !

Monsieur le Maire

C'est vrai.

Monsieur SOYEZ

Eh bien, je ne demande qu'à vous croire, mais si on en est au même stade qu'en 2012, je ne vois pas beaucoup où est l'avancée.

Monsieur le Maire

Alors pour répondre sur ce point, mais on ne va pas faire le débat de l'orientation budgétaire ! Il y a à la fois les dotations de l'État et les ressources fiscales. Sous François Hollande, les dotations de l'État ont baissé, sous Emmanuel Macron, elles ont augmenté. En revanche, sous Emmanuel Macron, ce qui a baissé, mais il n'y est pour rien le pauvre, c'est la disparition de la Redoute et la perte qu'on a eu sur un certain nombre de patrimoines fonciers. Et ça, c'est quand même très douloureux ! On met du temps à le remonter ! On retrouvera ce débat quand vous voudrez.

Pourquoi est-ce qu'on n'a pas choisi la piscine et qu'on a privilégié la salle de spectacle ? Tout simplement parce qu'à l'époque, la salle de spectacle était programmée à 5 millions avec 3 millions de subventions de la MEL et du Département et de la Région. Il nous restait à peu près 1,5 à 2 millions à financer, c'était raisonnable. Une piscine, il y a 7 ans, elle était déjà à peu près à 9 à 10 millions. Et donc ça n'était pas abordable, parce que le Fonds de concours de la Mel n'était que de 50%, donc il y avait un gap qui était de l'ordre de 5 à 7 millions d'euros, que nous n'étions pas, que je jugeais ne pas être en situation à ce moment-là de faire. A un moment où, précisément, nous sortions d'une période où on avait perdu les dotations, donc nos recettes avaient baissé et la crise de la Redoute était là. Il valait mieux mesurer notre effort d'investissement, sur un équipement qui amènerait la ville à dépenser 2 à 3 millions plutôt que 6 à 7 millions. Voilà pourquoi ce choix, même si nous considérons, et à juste titre, pouvoir faire les deux. Il y a une chose que vous avez oubliée également, c'est ce qui nous est arrivé il y a quelques années avec la découverte du mэрule sur la charpente de l'église Saint-Maclou. C'est quand même une sacrée tuile, si j'ose dire, en parlant d'une toiture, qui nous mobilise quand même un peu plus de 3 millions d'euros, que nous n'avions pas vraiment programmés ! Pour le coup, c'est un phénomène d'entretien du patrimoine, c'est notre propriété, on est obligé d'y faire face ou alors on considère qu'on rase l'église, je ne pense pas que ce ne soit la proposition de personne ici. Donc, à partir du moment, où on ne doit pas être défaillant de notre obligation de propriétaire dans l'entretien de notre patrimoine, il fallait qu'on le mette en tête. Ensuite, il ne reste plus beaucoup de marge de manœuvre, ça ne peut être que la salle de spectacle, et la piscine, c'est un investissement plus considérable, qui aujourd'hui arrive dans un autre contexte. Et finalement, ce n'est peut-être pas un tort, parce qu'au nom de l'imagination, de l'ingénierie que nous recherchons, ça sera peut-être une solution bien meilleure pour les finances de la Ville, si nous aboutissons à ce que j'ai en tête et que d'aucuns parmi vous me semblent avoir compris. Voilà, merci, Monsieur DUMOULIN de cette présentation.

RAPPORTS N°s 12 A 13 : Madame DUJARDIN

Rapporteuse : Madame DUJARDIN

RAPPORT N°12 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – GESTION DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT

La gestion des marchés et manifestations sur le domaine public, après prolongation de la délégation de 6 mois due au COVID, arrive à échéance le 30 juin 2023 avec la société Mandon. Il est donc nécessaire de lancer une nouvelle procédure pour assurer la continuité des prestations et ce pendant cinq ans. Le délégataire a diverses missions pour exercer le bon déroulement des sessions. En contrepartie des recettes qu'il percevra, il s'engage à verser à la Ville une redevance forfaitaire minimale estimée à 45 000 € par an. On peut supposer que la Ville pourrait assurer la gestion des marchés mais au regard des chiffres, le ratio recettes auprès des marchands et dépenses engagées par la Ville telles que les heures supplémentaires ou l'équipement nous amènerait à une opération négative.

Aussi, après consultation de la Commission Consultative des services publics locaux et du Comité Technique, respectivement du 06 juin 2022 et du 9 novembre 2022, l'Administration Municipale propose au Conseil de se prononcer favorablement sur le principe de cette délégation, d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure de Délégation de Service Public, à signer tout acte y afférent.

RAPPORT N°13 - OUVERTURES DOMINICALES DEROGATOIRES DANS LE COMMERCE

La situation actuelle n'étant plus ce qu'elle était lors des deux années précédentes à cause du COVID, Monsieur le Maire avait eu la possibilité à l'époque d'octroyer 12 ouvertures dominicales. Les circonstances s'améliorant, la MEL a donc décidé de revenir aux fondamentaux pour la période de 2023 à 2026, en limitant les ouvertures dominicales jusqu'à 8 pour les commerces de détail. Celles-ci sont réparties comme suit : 7 ouvertures communes sur tout le territoire : Les 2 premiers dimanches de soldes, le dimanche précédant la rentrée des classes, les 4 dimanches précédant les fêtes de Noël et une ouverture de libre arbitre proposée au 31 décembre 2023 afin de préparer le Nouvel an. Pour le secteur automobile et en accord avec ses représentants, 7 dates ont été retenues : le 15 janvier, le 12 mars, les 4 et 11 juin, les 10 et 17 septembre et le 15 octobre 2023. Aussi, l'Administration Municipale propose au Conseil Municipal de donner un avis favorable au calendrier proposé à l'ouverture au titre des dérogations au repos dominical jusqu'à 8 dimanches pour les commerces de détail et jusqu'à 7 dimanches pour le secteur automobile pour l'année 2023, d'autoriser Monsieur le Maire à saisir la Métropole Européenne de Lille, conformément aux dispositions légales et à signer tout acte en découlant.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Pour éviter tout risque de prise illégale d'intérêts, Monsieur Christophe RICCI ne prendra pas part au vote sur le rapport n°13.

Vote sur les rapports

12. Délégation de Service Public – Gestion des marchés d'approvisionnement

| | | |
|------------|--------|------|
| POUR | : 43 / | VOIX |
| CONTRE | : / | VOIX |
| ABSTENTION | : / | VOIX |

13. Ouvertures dominicales dérogatoires dans le commerce

Ne prend pas part au vote : M.RICCI (+procuration Mme FELIX)

| | | |
|------------|--------|------|
| POUR | : 41 / | VOIX |
| CONTRE | : / | VOIX |
| ABSTENTION | : / | VOIX |

Avant d'en arriver à mes rapports je passe la parole à **Monsieur Rabah DAHMANI**, Conseiller Municipal Délégué, chargé de l'accompagnement des personnes handicapées. Ah ! J'ai oublié de dire que Madame DUJARDIN était Conseillère Déléguée chargée du Commerce mais chacun l'aura compris. Je passe donc la parole à Monsieur Rabah DAHMANI pour nous présenter le rapport annuel de la Commission Communale pour l'Accessibilité, rapport que vous avez pu trouver dans le document transmis.

Monsieur Rabah DAHMANI

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES – ANNEE 2021.

Merci Monsieur le Maire.

Avant de vous communiquer le rapport, j'aimerais rendre un hommage à Monsieur Jean DESTAERKE si vous me donnez l'autorisation, Monsieur le Maire ?

Monsieur le Maire

Oui bien sûr.

Monsieur DAHMANI

En effet, Jean DESTAERKE a préféré se retirer compte tenu de son âge que je m'interdis de dévoiler. Je le remercie tout particulièrement parce qu'il m'a énormément appris, comme, par exemple, l'histoire du lien entre la France et l'Afrique du Nord. Il ne faut pas oublier qu'il a été Adjoint au Maire au côté à la fois d'Alain FAUGARET, Conseiller Général, et 1^{er} Adjoint à votre côté Monsieur Dominique BAERT. Jean a fait également partie de plusieurs associations. Aujourd'hui, il reste actif auprès de l'amicale Jean Zay. Eh, oui ! Jean a pris la décision de tourner une page et je respecte ce choix. Pour ma part, c'était une fierté et un honneur d'avoir travaillé à ses côtés, mais malheureusement pas assez. Aussi, je tiens à lui rendre un grand hommage et au nom de l'équipe, je le remercie du fond du cœur, merci, merci 1000 fois merci. Jean, je te souhaite une très bonne continuation pour tes autres projets à venir. Un grand bravo pour ce dévouement, tout ce que tu as fait et transmis. Merci.

Nous allons procéder à la lecture du rapport annuel de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées. C'est aussi important de faire un rappel. Il date de l'année 2021. Il faut noter qu'une ville, de plus de 5 000 habitants, a le devoir et surtout l'obligation d'avoir une Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées, la Ville de Wattrelos en fait partie. Elle a été créée par délibération lors du Conseil Municipal du 19 décembre 2007. Elle compte 14 membres issus du Conseil Municipal, d'associations et d'usagers, ses membres ont été nommés le 13 août 2020 par arrêté municipal.

Vous trouverez dans le rapport, les différents points sur le rappel des droits applicables concernant l'accessibilité, le rapport sur l'ADAP, (c'est l'agenda d'accessibilité programmée) et un calendrier avec le programme des travaux, le financement, les dérogations, rapport sur la situation à Wattrelos et les travaux effectués entre 2019 et 2021. Je peux vous donner des exemples. En 2019, ils ont été effectués pour les écoles maternelles : Jacques Brel, Ferdinand Buisson et Anatole France. En 2020 pour les groupes scolaires Lavoisier, Jean Zay, Condorcet, sans oublier les clubs du troisième âge. En 2021 : l'école Jean-Jaurès, le groupe scolaire Jean Macé et le réfectoire Curie. Sachez que l'ADAP a été déposée en 2017 avec un budget d'environ 250 000 € consacrés aux travaux d'accessibilité. C'est un budget annuel. C'est quand même pas mal !

À ce jour, 34 établissements recevant du public ont été rendus accessibles. Je peux vous donner une liste des travaux qui ont été réalisés d'accessibilité : Création de sanitaires PMR, mise aux normes, pose de meuble de change pour les petits, bandes d'aide à l'orientation, pose de visiophones, mise en œuvre d'enseignes lisibles, remplacement des blocs portes d'extérieur, mise aux normes PMR, signalétique adaptée, mise aux normes des mains courantes d'escalier plus l'amélioration de l'éclairage. Ça fait partie du programme de notre mandat. Wattrelos a toujours le cœur qui bat. Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur DAHMANI. Vous auriez dû préciser au début de votre intervention que Monsieur Jean DESTAERKE avait été membre de la Commission d'Accessibilité et si je lui rends bien volontiers hommage, je crains que certains qui nous ont écouté n'aient eu d'autres pensées le concernant et nous lui souhaitons une longue santé encore ! Voilà, cela a jeté comme un froid dans l'Assemblée même auprès de moi-même, donc Jean DESTAERKE va bien, tout le monde est rassuré !

Il a été effectivement mon 1^{er} Adjoint, c'est un homme de cœur, très engagé. Mais il était engagé à la Commission d'Accessibilité, donc j'ai compris qu'il a demandé à être désengagé de cette responsabilité-là et on peut évidemment bien comprendre, vu ses autres engagements et l'âge venant. Je complète ce que vous avez dit pour rassurer notre Assemblée. Merci pour ce rapport, c'était une communication. Chacun l'a vu, effectivement nous ne faiblissons pas sur cet accompagnement des personnes handicapées. D'ailleurs vous pourriez nous dire quand a lieu la journée du handicap ? Cela m'étonne que vous n'ayez pas rappelé ça à notre Assemblée !

Monsieur DAHMANI

Effectivement, oui vous êtes tous conviés, c'est le 19 novembre de 10h à 16h à la salle Jean Jaurès.

RAPPORTS N°s 14 A 16 : Monsieur le Maire

Rapporteur : Monsieur le Maire

RAPPORT N°14 - BUDGET COMMUNAL – CONSTITUTION DE PROVISIONS COMPTABLES POUR CREANCES DOUTEUSES

Il s'agit de constituer une provision comptable pour des créances non recouvrées jusqu'alors et dont le recouvrement est compromis en dépit des diligences exercées par le comptable public.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Vote sur le rapport

14. Budget communal – Constitution de provisions comptables pour créances douteuses

| | | |
|------------|--------|------|
| POUR | : 43 / | VOIX |
| CONTRE | : / | VOIX |
| ABSTENTION | : / | VOIX |

RAPPORT N°15 - BUDGET COMMUNAL – APUREMENT DU COMPTE 1069

Il s'agit d'apurer le compte 1069, compte non budgétaire, utilisé lors de la mise en place de la nomenclature comptable M14.

Cet apurement doit être réalisé avant le passage à la nouvelle nomenclature M57, il serait souhaitable d'apurer cette écriture qui date maintenant de plus de vingt ans et donc cette écriture doit être réalisée avant le passage disais-je de la nouvelle nomenclature qui se fera sur deux exercices.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Vote sur le rapport

15. Budget communal – Apurement du compte 1069

| | | |
|------------|--------|------|
| POUR | : 43 / | VOIX |
| CONTRE | : / | VOIX |
| ABSTENTION | : / | VOIX |

RAPPORT N°16 - DECISION MODIFICATIVE N°2

Cette DM2 prévoit budgétairement des dépenses et recettes ayant fait l'objet de délibérations lors de ce Conseil et procède à quelques ajustements nécessaires. D'ailleurs plus de précautions que de besoins, voilà le sens de cette délibération modificative.

Ne prendront pas part au vote les élus faisant partie du Conseil d'administration d'Acti' Jeunes :

- **Monsieur Tarik MEKKI**
- **Madame Laura DELPLANQUE**
- **Monsieur Azedine TALEB-AHMED**
- **Monsieur Steven MARROUKI**
- **Madame Basma HAMMAMI-BELAID**

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Vote sur le rapport

16. Décision modificative n°2

Ne prennent pas part au vote : MM MEKKI, TALEB-AHMED, MARROUKI, Mmes DELPLANQUE, HAMMAMI-BELAID.

| | | | |
|------------|--------|------|--------------------------------|
| POUR | : 35 / | VOIX | |
| CONTRE | : / | VOIX | |
| ABSTENTION | : 3 / | VOIX | M.SOYEZ–Mme FARACI–M.GOEDEHAUD |

Nous poursuivons la séance avec les questions à l'exécutif municipal, en application de l'article 20 du règlement intérieur de notre Conseil.

Je rappelle la marche à suivre pour tous les présents et aussi pour celles et ceux qui nous écoutent :

12 questions seront posées, 6 par la majorité, 6 par l'opposition, soit 3 par le groupe de Monsieur RICCI, 2 par le groupe de Monsieur SOYEZ et 1 par Madame DELANNOY, suivant un principe d'alternance : 1 question de la Majorité, 1 de l'Opposition (comme cela se fait pour la séance des questions au Gouvernement). Je peux peut-être d'ailleurs pour cette année vous proposer quelques ajustements selon les thèmes qui sont proposés.

Je rappelle qu'un temps de parole de 2 minutes est alloué pour poser la question.

L'Adjoint ou le Conseiller Municipal Délégué en charge du domaine de la question sera amené à faire sa réponse d'une durée de quatre minutes maximums, sauf le Maire évidemment ! J'ai lancé une boutade, j'essaierai moi aussi d'être concis, là où je suis mis en question. Sans plus attendre je vous propose de passer à la première question posée par la majorité, par Monsieur TALEB-AHMED.

1) Question de la Majorité : Monsieur Azedine TALEB-AHMED

Cette question concerne la sobriété énergétique.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, notre pays connaît une crise énergétique sans précédent, qui inquiète nos concitoyens. Mais menace aussi, comme l'exprime la plupart des maires de France, à commencer par Wattrelos, la bonne réalisation des budgets votés en début d'année.

On parle d'augmentation inédite des fluides énergétiques comme le gaz et l'électricité. Je vois que plusieurs communes ont embrayé le pas sur les décisions que nous avons dû prendre ici, en coupant l'éclairage la nuit, en baissant le niveau des températures dans les bâtiments publics, en responsabilisant les utilisateurs des locaux municipaux. Même si nous le savons bien, tous ces efforts essentiels et dans la lignée de ce que nous avons engagé ensemble ne compenseront pas l'augmentation de la facture énergétique à la fin de l'année, ils devaient être faits et surtout pour l'avenir de notre planète, comme pour le bon équilibre de nos budgets à venir, ils devront d'ailleurs être poursuivis durablement.

Comment, dans son action de sobriété énergétique Wattrelos va-t-elle concilier court terme et action durable ?

Réponse : Madame Myriam LESTIENNE

Monsieur le Maire, mon Cher Azedine, mes chers Collègues, notre action pour les économies d'énergie dans le fonctionnement de la machine municipale n'est pas nouvelle, nous agissons, déjà et depuis longtemps en faveur de la sobriété énergétique. C'est d'ailleurs notre bonne conduite qui nous permet d'amortir un peu aujourd'hui l'augmentation des prix de l'énergie. Notre Ville a en effet engagé depuis plusieurs années des mesures de tempérance pour préserver l'environnement. L'actualité ne fait qu'accélérer notre plan pour faire face à l'augmentation du coût de l'énergie. Les grandes économies possibles ont déjà été exploitées, mais si notre plan actuel est volontariste, il est loin encore de compenser les conséquences de l'envolée des prix.

Depuis deux ans, avec mon collègue Sébastien FITAMANT, je réunis les élus et les techniciens chaque mois pour évaluer les priorités liées aux questions énergétiques. Et nous sommes fiers d'avoir réussi à baisser notre consommation énergétique de façon importante. Nous avons procédé au remplacement de chaufferies, (18 chaufferies rénovées pour un montant de près de 400 000 €), isolé des bâtiments, (école de Beaulieu, Buisson prochainement, Lakanal), modernisé l'éclairage public et les locaux par la pose de détecteurs et de Leds (baisse de 40% de la consommation depuis 10 ans ayant permis d'obtenir 15 000 € de certificat d'économie d'énergie ces deux dernières années), acheté des véhicules et équipements propres. Nous possédons désormais un camion électrique dédié à la propreté des rues et un parc de 6 ZOÉ.

En engageant les diagnostics et les rénovations de toutes nos chaufferies pour procéder à leur renouvellement, nous avons bénéficié de subventions fléchées « certificats d'économies d'énergie » (12 000 € en partenariat avec Dalkia), procédé à des réglages ou réparations en ciblant les bâtiments les moins isolés et priorisé les interventions pour lutter contre les déperditions de chaleur (pose de cloisons de sas, isolation).

Depuis cet été 2022, nous nous sommes mobilisés en concertation avec tous les élus pour formuler des propositions concrètes, de manière à baisser nos consommations. Nous nous sommes penchés sur les mesures à prendre d'urgence en revoyant notre calendrier de chauffage, en programmant les radiateurs sur les temps de chauffe, prenant en compte l'inertie.

Il n'est pas agréable de se passer de chauffage en intersaison, mais beaucoup se sont montrés responsables en s'interdisant d'utiliser les chauffages d'appoint, en restant vigilants sur les lumières inutiles, les appareils en veille. Le contrat de sobriété s'est imposé de lui-même pour sensibiliser les usagers et les membres de nos associations. Les habitudes ont été changées jusque dans le fonctionnement des écoles, des centres aérés, des salles de sport ou des locaux associatifs. Et nous en sommes reconnaissants auprès de tous nos usagers comme du personnel municipal.

Alors évidemment, dans les rues, la nuit, nous avons dû couper l'éclairage public entre les derniers bus et le départ des ouvriers matinaux. Cela ne nous a pas fait plaisir. Nous ne sommes pas les seules villes à l'avoir fait. Gravelines, ou encore plus récemment, Mouscron et Comines, viennent de s'y rallier. Sachez que nous trouvons là et dans ce contexte budgétaire inédit, la plus grande marge d'économie immédiate que nous puissions faire en matière de dépense énergétique. Cette mesure permet aussi de faire prendre conscience à chacun de l'urgence à agir.

Parmi d'autres décisions d'envergure, nous venons de nous doter d'un logiciel de gestion énergétique qui permet de suivre en temps réel les consommations, adapter les contrats aux usagers, analyser les consommations et générer des alertes. Nous comptons obtenir grâce à cet outil des résultats économiques très rapides.

Mais notre ambition, c'est d'agir dans le temps, d'agir durablement à moyen terme. Nous continuerons ainsi, pas après pas, à réduire nos consommations énergétiques en poursuivant le remplacement des ampoules, de l'éclairage public et de celles du patrimoine bâti par des leds à basse consommation. Pour faire face à des milliers de points lumineux, nous devons poursuivre notre investissement important. Heureusement, dans ce cadre, l'impact positif est quasi immédiat.

Enfin, pour 2023 et les années à venir, nous poursuivrons le travail engagé dans l'isolation de notre parc immobilier et la rénovation de nos chaufferies. Mieux encore, en travaillant activement avec des professionnels de l'énergie, nous envisageons des investissements plus importants pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments municipaux consommateurs d'électricité qui le permettent, (comme l'école Lavoisier qui se chauffe électriquement, et notre cuisine centrale, véritable entreprise publique dont la spécificité de ses activités et son demi-million de repas produits chaque année la rendent particulièrement énergivore) et tendre vers les autosuffisances énergétiques et renouvelables. Pour cela, nous déposerons des dossiers de subvention auprès du Fonds Vert de 1,5 milliard, mis en place par le gouvernement. Nous sommes conscients que tous les efforts que nous ferons, rivalisent encore modestement avec la dérive des dépenses que personne ne maîtrise mais nos efforts sont nécessaires car ils atténueront les effets sur notre budget et sont surtout favorables à l'environnement.

2)Question de l'Opposition : Madame Marjorie DELRUE

Monsieur le Maire, chers collègues, lors de la séance du Conseil Municipal du 20 mars 2021, Monsieur GILBERT Charles, Adjoint chargé de la vie culturelle et associative a présenté le projet d'un nouvel espace culturel.

Ce projet a été ralenti et impacté par le départ de l'architecte, par des études complémentaires, par la hausse des prix des matériaux et sans doute d'autres facteurs dont nous n'avons pas connaissance. Ce que nous savons en revanche et que nous avons appris via la presse, est que le permis de construire a été lancé, mais a fait l'objet d'un refus des bâtiments de France. En effet, la future salle de spectacle se trouve dans le périmètre de la bourloire de l'Étaque. Des modifications au niveau de la façade devront donc être effectuées et donc des dépenses supplémentaires à envisager. Face à la crise actuelle, notre groupe reste dubitatif quant à la maîtrise financière de ce chantier, d'autant plus que les finances de notre Ville ne sont pas au beau fixe. Est-il encore aujourd'hui judicieux de penser réaliser un tel projet à coûts constants et maîtrisés et dans des délais raisonnables ? Notre commune bénéficiera-t-elle de subventions complémentaires des différentes instances sollicitées et nos fonds propres permettront-ils d'assumer notre quote-part ? Enfin, à ce jour, connaissez-vous le coût réel de ce projet ?

Monsieur le Maire

Je précise pour nos auditeurs que la majorité n'a pas connaissance des questions qui nous sont posées, nous ne connaissons que les thèmes qui sont évoqués. Mais j'ai cru comprendre que dans vos questions, Monsieur SOYEZ, vous aviez également la volonté d'interpeller sur la salle de spectacle. Pour éviter de répéter deux fois les mêmes choses, je propose qu'en inversant l'ordre des prises de parole, vous puissiez poser votre question de manière que l'on puisse faire une réponse globale aux deux questions. Je pense que personne ne verra d'objection. Vous êtes d'accord ? Bon, très bien, je vous passe la parole.

4) Question de l'Opposition : Monsieur Jean-François SOYEZ

Monsieur le Maire, Chers Collègues, Mesdames et Messieurs, c'est un projet vieux de trente ans, voilà ce que disait le quotidien « La Voix du Nord » le 30 juillet 2018, en titrant « Wattlelos, une nouvelle salle de spectacle pour la rentrée 2019 ». Nous ne l'avons toujours pas vue. Mon intervention, Monsieur le Maire comporte plusieurs questions simples qui, je n'en doute pas, trouveront des réponses claires, précises afin d'éclairer le Conseil et évidemment, l'ensemble des wattlelosiens. Sauriez-vous nous dire pourquoi le chantier a pris tant de retard au démarrage ? Pourriez-vous également nous expliquer la mésaventure rencontrée avec l'architecte de la Ville qui avait dessiné les plans de la salle et qui a fini par partir avec ? Quels impacts financiers et techniques cela a-t-il provoqué ? Ensuite, en étant clair et transparent sur le financement de ce beau projet, bien que non prioritaires, enfin je fais allusion à la piscine, vous voudrez bien nous préciser le coût initial des travaux prévus ? Combien d'argent public, aides éventuelles incluses, cela nous a coûté jusqu'à aujourd'hui ? Le blocage des travaux par les bâtiments de France est-il dû à un manque d'anticipation de la Ville ? En clair, la mairie devait-elle soumettre le projet au bâtiment de France et attendre son aval avant de dépenser le moindre euro ? Pour conclure, où va ce projet ? Vers un abandon ? Une négociation incertaine ? Et si l'autorisation est accordée, combien faudra-t-il rajouter dans le budget ? Mon intervention ne pouvait hélas pas être plus courte et je vous remercie de l'avoir écoutée, d'y répondre avec précision, avec la précision que l'on vous connaît Monsieur le Maire.

Réponse : Monsieur le Maire

De grâce pas trop de compliments, vous me permettez justement de vouloir être précis sur ce dossier et donc d'essayer de pouvoir le faire sur ce temps de deux fois quatre minutes puisqu'il y a deux questions qui ont été posées.

Alors avoir une salle de spectacle digne de ce nom c'est un vieux rêve, et une demande qui se justifie pleinement par l'activité et la créativité culturelles de notre belle ville. Mais, dans les années 2000-2010, nous avons et chacun le sait bien, d'autres choses à faire, je pense notamment aux écoles que l'on a modernisées, et je pense aussi et surtout à la rénovation urbaine de Beaulieu. Après la fin de cette période de l'ANRU1 de Beaulieu, il y a eu aussi une urgence avec l'école Michelet me semble-t-il dont nous avons assuré la reconstruction légitime. Après tout cela est venu le temps et l'heure de reprendre ce dossier et d'en lancer l'idée. On est là aux alentours des années 2016-2017, je sais alors la capacité financière possible de notre Ville pour un projet que j'évalue à l'époque aux alentours de 4 à 5 millions d'euros maximum. Dans mon bureau, je demande au Directeur des Services Techniques le coût pour une salle de spectacle adossée au CSE dont chacun admet que la localisation à cet égard est optimale. Lui et l'architecte me disent ok pour 4,5 millions. Cela devient dès lors dans la bouche du politique que je suis et des élus qui m'entourent une annonce.

Je ne suis pas juge des appréciations techniques, je crois ce que l'on me dit. À l'époque j'y souscris car je crois aux compétences internes et j'aime la régie municipale. La question évidemment, se pose : passons-nous en interne ou en externe pour les plans, le permis de construire ? Et l'on me dit à l'époque qu'il vaut mieux le faire en interne.

Pourquoi ? D'abord parce qu'on me dit qu'on sait faire. Et je reconnais que la tâche peut être excitante évidemment pour un architecte municipal et je sais aussi que par nature, si on fait en interne, c'est bon pour la commune puisqu'on évite de payer des cabinets extérieurs. C'est donc moins cher. S'ensuit toute une succession de projets, sortis, modifiés, de temps passé pour obtenir des subventions qui parfois d'ailleurs ne viennent pas. S'ensuit aussi le départ de plusieurs agents, dont certains sont propriétaires de leur œuvre intellectuelle. Quand on parle d'un architecte, c'est ce qu'on appelle un homme de l'art ou une femme de l'art, en l'occurrence, ce qui

veut dire, que le successeur dans sa fonction ne peut pas reprendre le travail d'avant mais doit refaire à sa plume ou à sa patte, si je puis dire, le projet. Et ce cheminement aura été long et pas satisfaisant finalement.

Alors, vous me permettrez de reprendre avec vous quelques dates, puisque vous m'incitez et l'une et l'autre à la précision. En octobre 2017, nous engageons une étude de faisabilité pour une extension sur le côté du CSE tout en longueur. Le coût prévisionnel qui m'était communiqué à l'époque était de 3,1 millions TTC. Malheureusement, cette étude a invalidé le projet en raison du manque de largeur et l'excès de profondeur pour des raisons scénographique et acoustique, donc il faut chercher à faire autre chose. C'est chose faite, courant 2018, où émerge en interne donc, par l'architecte de la Ville, une salle de spectacle en imbrication dans l'existant avec loges, salle logistique, nouvelle entrée. A l'époque, le chiffrage qui m'est fait est à 4,77 millions d'euros TTC. On est donc dans les clous de ce que je souhaitais faire. Ceux qui étaient à mes côtés à l'époque s'en souviennent.

Pendant 6 mois ensuite, le projet se complète, il s'affine et il s'éloigne significativement, je dois dire du projet initial puisqu'on évoque à l'époque, j'allais dire à l'insu de mon plein gré, une résidence d'artistes, le déménagement du service de la culture... Si bien que l'on nous présente quelques mois plus tard, donc, un projet dont le prix devient supérieur à 11 millions d'euros. Je dis dès lors stop. Car je ne peux pas partager, au regard de l'analyse que je faisais, des capacités financières de la Ville et de ses urgences, l'idée que nous nous engageons sur ce schéma-là. Et donc, je demande que l'on réduise ce projet et qu'on revienne en réduisant la voilure au schéma initial. Bref qu'on se rapproche un peu de l'objectif financier que j'avais prescrit, et aussi d'un projet qui était plus modeste en évitant les résidences d'artistes, le déménagement du service culturel etc.. Donc, pourquoi ne pas le dire, des tensions vives se produisent alors, pendant les semaines et dans les mois qui suivent dans les services techniques, notamment avec l'architecte qui rencontre des difficultés, ce que je peux comprendre, quand on produit quelque chose, à reconsidérer son projet et à le redéfinir. L'agent tombe malade en août 2019, sans que le permis de construire ne soit signé, ni même déposé. L'agent d'ailleurs, quittera quelques mois plus tard la fonction publique pour partir sous d'autres cieux.

On est ainsi à la fin 2019 et je n'ai toujours pas de permis de construire, ni validé, ni déposé. Sauf que l'agent partant, l'architecte partant, il est propriétaire de son œuvre et tout le travail qui a été fait ne peut pas être repris. C'est pour cela qu'il y en a un qui s'amuse à dire « qu'on est parti avec les plans ». Bah oui ! il faut savoir que, quand on est un homme ou une femme de l'art, on est propriétaire de son œuvre et c'est une clause non négociable. Ce n'est qu'en mars 2020, qu'arrive un nouvel architecte et comme je l'ai dit, il ne peut pas signer le projet de son collègue et donc il reprend l'ouvrage.

Et il nous présente rapidement d'ailleurs, je dois dire, un nouveau projet, qui émerge, celui-là même que nous a présenté dans sa finalité, Gilbert CHARLES. On est là à un projet de 6,4 millions d'euros HT, 7,7 millions d'euros TTC, c'est encore compatible me semble-t-il avec nos capacités financières et surtout parce qu'entre temps nous sommes allés chercher des subventions. Je le rappelle 1 million d'euros obtenu de la MEL sans limite d'ailleurs, dans le temps. 1,7 million d'euros obtenu de la MEL pardon, puisqu'il y a 1 million pour les travaux et 700 000 pour la scénographie, 1 million du Département et la Région ne donne qu'une déclaration d'intention d'un 1 million mais en l'état actuel des choses, et au moment où je vous parle, je n'ai pas encore l'arrêté de subvention.

Nous sommes donc dans cette période de 2020. A l'été 2021, départ de cet architecte qui lui aussi part vers d'autres horizons sans que le permis de construire n'ait été déposé et départ aussi, parce que son conjoint est nommé dans une autre région, de la dessinatrice qui suit son mari, ce qui est tout à fait légitime. Sauf que c'est une sacrée tuile pour nous puisque nous n'avons plus personne pour s'occuper du dossier. Et le permis de construire n'est toujours pas signé.

En décembre 2021, après bien des vicissitudes, pour trouver un architecte disponible, qui a envie de se mobiliser, de travailler ici ou de travailler dans le public paradoxalement, je vois l'arrivée d'une autre architecte, Madame PAPAREMBORDE. Je vais la citer parce que je veux lui rendre hommage car le dossier est enfin sorti. Puisqu'en février 2022, nous avons effectivement déposé le permis de construire. Conformément d'ailleurs, à quelques variantes près, à ce que Monsieur Gilbert CHARLES avait présenté avec sa fougue et son enthousiasme, suscitant, une approbation de principe du Conseil Municipal lors d'une séance précédente. Malheureusement, et vous l'avez évoqué, le CSE sur lequel la salle de spectacle va s'adosser, est dans le périmètre d'un monument historique, la bourloire de l'Etaque. Dès lors, la décision de délivrance du permis de construire est soumise à l'Architecte des Bâtiments de France. C'est une obligation légale. Lequel architecte des bâtiments de France a, à la fois, le temps qu'il veut pour pouvoir statuer et, qui plus est, n'est pas redevable d'un échelon supérieur. S'il dit non, c'est non ! Et pourquoi il dit non ? Il dit non à l'idée que nous ayons un revêtement tel qu'il a été présenté et notamment un revêtement en bois dont il ne veut pas. Il refuse en juin 2022

le permis de construire et en septembre, je forme un recours auprès du Préfet et de la Direction Régionale des Activités Culturelles sur ce refus du permis de construire. Nous en sommes-là chers collègues.

Sauf que, tout ce temps passé, se déroule dans un contexte aussi où l'évolution des marchés, l'évolution du coût des approvisionnements est tel qu'entre-temps, le dernier chiffrage qui m'a été communiqué, d'ailleurs pas plus tard qu'hier après-midi, et qui prend en considération une partie des revendications de l'ABF parce que l'ABF nous impose un nouveau revêtement etc..., tout ça coûte plus cher, mais on ne nous donne pas plus d'argent pour le faire. Donc le dernier état du prix est de 9,5 millions d'euros HT soit 11,4 millions d'euros TTC.

Voilà et dans le contexte d'aujourd'hui, avant même de lancer les marchés et de voir les réponses des entreprises, notre majorité, je le reconnais volontiers, s'interroge, je ne le cache pas ! parce qu'en ayant fait le tour des financeurs, il n'y aura pas, pour répondre à votre interrogation, il n'y aura pas de subvention complémentaire au regard des 3 millions, enfin, des 2,7 millions qui sont déjà inscrits et des 3,7 millions éventuellement, si la Région venait autour de la table. Le gap est aujourd'hui en affichage d'un peu plus de 8 millions. Face à l'inflation, comme je le disais tout à l'heure, dont personne ne sait combien de temps elle va durer, aux conséquences directes et indirectes de la guerre en Ukraine, je pense qu'il faut dorénavant, regarder ce projet de plus près. Car 11,4 millions de dépenses avec seulement 2,7 millions de subventions, c'est tout simplement à mes yeux, je le dis, à ce stade pas possible en l'état actuel du calendrier financier.

Voilà ! Chers collègues, je crois que vous me demandiez d'où étions nous partis. Nous étions partis d'une volonté de construire une salle à 4,5 millions, dont 3 millions de subventions. Vous m'accorderez qu'à l'époque, 3 millions de subventions sur 4,5 millions HT, enfin un petit peu plus de 5 millions TTC, c'était très raisonnable. 2 millions la durée de construction, 1 million sur chaque année, c'est parfaitement compatible avec la politique d'investissement de la Ville et ses capacités budgétaires. Aujourd'hui à 11,4 millions dont 2,7 millions de subvention, je pense que cela mérite de regarder les choses et donc nous allons les regarder. On en reparlera en réévoquant très précisément les questions dans les mois qui viennent.

Vous voyez, je n'ai rien à cacher sur ce dossier, je suis parfaitement transparent et merci d'ailleurs à l'un et à l'autre de m'avoir donné l'opportunité par vos questions, de donner toutes ces informations qui me permettent de rappeler la difficulté du cheminement d'un investissement public, la difficulté dans laquelle un élu local ou une équipe municipale peut se trouver dans la genèse d'un projet pour pouvoir essayer de le faire le meilleur possible. Et incontestablement, ce qu'avait présenté Monsieur Gilbert CHARLES, c'était un bel outil, mais en même temps aussi, on voit les surcoûts qui ont pu se créer, les contraintes techniques qui peuvent se poser et un calendrier aujourd'hui qui n'est incontestablement pas optimal au regard des autres besoins que nous avons par ailleurs.

Voilà, je pense avoir répondu avec assez de précisions. Rien, ne vous a été caché, j'ai été parfaitement transparent. Merci de cette question.

3)Question de la Majorité : Madame Pamela GUILBERT

Chers collègues, le programme municipal a souhaité mettre l'accent sur l'action sociale en direction des plus modestes. Cet axe fort depuis des années sur notre Ville et qui est porté par le CCAS prend d'autant plus d'importance dans l'actuel contexte que nous connaissons des crises, sanitaire puis sociale, car celles-ci touchent prioritairement les plus modestes et creusent les inégalités sociales. D'autant plus que l'informatisation massive des démarches administratives accentue la fracture numérique et que beaucoup d'institutions ont réduit leur accueil physique. Le CCAS se retrouve plus que jamais en première ligne de l'action sociale. Mais si le contexte national aggrave les difficultés des personnes accompagnées ils touchent aussi des nouveaux publics tels que les jeunes, les personnes âgées et les travailleurs pauvres. Pour faire face à ces enjeux il paraît essentiel que le CCAS fasse évoluer ses moyens et ses critères d'intervention et qu'il puisse proposer des aides adaptées aux besoins et aux attentes des Watreloisiers et en particulier bien sûr pour ceux qui sont les plus fragiles économiquement. Je sais que la semaine dernière justement le CCAS a pris des décisions.

Monsieur le Maire pourriez-vous s'il vous plaît nous dire quelles sont les nouvelles solidarités qui seront mises en place prochainement par le CCAS ?

Réponse : Monsieur Benjamin CAILLIÉRET

Monsieur le Maire, chers collègues, le CCAS travaille depuis toujours pour accompagner les Watreloisiers les plus en difficulté. Mes prédécesseurs ont œuvré pour que l'offre du CCAS soit en accord avec les besoins de ces personnes en construisant des aides et projets essentiels servant de base solide à nos travaux. C'est dans un contexte au départ de crise sanitaire puis de crise sociale économique que Monsieur le Maire m'a confié cette

délégation des nouvelles solidarités avec pour objectif de proposer les nouvelles aides facultatives mais aussi de réformer celles qui existaient déjà. Depuis, j'ai pu travailler avec les équipes du CCAS dans cette direction par une méthode de travail prospective, une étude précise des aides sociales facultatives accordées ces cinq dernières années et un travail collaboratif entre les équipes et moi-même. Nous avons pu ainsi construire ensemble de nouvelles solutions sans doute plus adaptées aux besoins présents et à venir.

Et voici synthétiquement le fruit de notre travail :

- réduction du critère de résidence passant de 1 an à 6 mois
- pour l'attribution des aides, relèvement du reste à vivre qui passe de 6,50 à 8,50 €, pour élargir nos capacités d'intervention
- des chèques d'aide alimentaire revue à la hausse en passant d'un minimum de 32 à 60 euros,
- des aides à la mobilité : titre de transport mobilité douce, carburant,
- la création des aides « coup de pouce » : achat de mobilier, loyer ou coupure énergie, aide à la caution locative, frais de santé, achat d'un fauteuil roulant, hygiène, tenue professionnelle, prestations de services aidants dans des démarches de recherche d'emploi.
- des conventions avec Ilevia, EDF, Vilogia, Partenord et bientôt Engie,
- un projet de solidarité intergénérationnelle à venir.

Et toujours

- les aides à la cantine des écoles privées : 199 enfants aidés en 2021,
- le permis solidaire : 33 candidats aidés en 2021,
- l'aide à l'enseignement supérieur porté par mon collègue Steven MARROUKI pour 281 familles.

Ce que, sur ma proposition, le Conseil d'Administration du CCAS a adopté, c'est donc un panel d'aides qui permettra de mieux accompagner les Watrelosiens, de lutter contre les différentes formes de précarité et tout cela dans la dignité. J'en profite pour remercier les agents du Pôle des solidarités constamment en première ligne de l'action sociale à Watrelos.

Mais notre objectif ne concerne pas que le volume et les critères des aides, c'est aussi de promouvoir de nouvelles méthodes d'action afin de mieux répondre aux besoins de la population, de conduire un chantier à venir sur l'identité du CCAS, de revoir sa communication pour mieux informer, de faire plus de « aller vers ». C'est le travail qui nous reste à mener.

Vous le voyez, chers collègues, une Ville au Cœur qui Bat se doit d'être au rendez-vous des solidarités. Je suis fier de les porter dans cette Ville avec Monsieur le Maire président du CCAS et mes collègues du Conseil d'Administration du CCAS. C'était un axe fort du programme que notre majorité a collectivement porté dans le débat électoral. C'est maintenant une décision unanime du Conseil d'Administration du CCAS, cette politique forte de nouvelles solidarités est entrée en vigueur. Notre majorité municipale porte des valeurs humanistes, sociales, et de progrès. Nous continuerons à travailler, à nous battre, à écouter, à accompagner, à aider chaque watrelosien dans une ville que nous aimons.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur, ce sont des décisions très importantes qu'a pris le CCAS et qui je l'espère permettront de conforter une action sociale qui a bien besoin aujourd'hui d'être renforcée. Parce que nous ne savons pas où nous allons, où va notre population et nos concitoyens, et donc il faut savoir être là lorsqu'ils en auront besoin. Chacun, je pense, est d'accord avec vos propos.

Monsieur SOYEZ, votre question a été posée donc je propose que nous continuions dans l'alternance avec une question de la majorité

5) Question de la Majorité : Madame Laura DELPLANQUE

Après avoir diminué pendant plusieurs années, le nombre de naissances sur la Ville de Watrelos a repris une courbe de croissance. Tant mieux pour l'avenir de la Ville car les enfants d'aujourd'hui sont les élèves de demain dans nos écoles et les habitants d'après-demain de la Commune. Mais à court terme, il faut faire face à cette arrivée d'enfants supplémentaires alors que le nombre de places en structure Petite Enfance reste stable. Comment donc répondre aux besoins des familles watrelosiennes ? Voici ma question Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

Merci pour votre sens de la synthèse, elle est particulièrement directe et je pense que Monsieur De MATOS, Conseiller Municipal Délégué à l'enfance, va prendre un soin particulier à vous répondre.

Réponse : Monsieur Steeve DE MATOS

Oui la population watrelosienne est en effet plus jeune que la moyenne nationale et je pense qu'on peut s'en réjouir ! On a même connu deux naissances au sein de ce Conseil Municipal. Les naissances augmentent à nouveau passant de 493 en 2019 à 526 en 2021, de ce fait la demande d'entrée en établissement d'accueil pour jeune enfant est forte et génère chaque année une liste d'attente.

Watrelos compte une capacité d'accueil en structures municipales (elles sont au nombre de trois) de 144 places. 137 demandes ont été déposés à la Commission de juin 2022. Pour autant, les taux d'occupation sont disparates sur les trois structures municipales. Le multi-accueil de Beaulieu 64,9%, le multi-accueil du centre 91,2% et le multi-accueil du sapin vert 84,5%.

Certains enfants n'ont, effectivement et malheureusement, pas la chance d'avoir un contrat d'accueil à temps plein. Afin de répondre au mieux aux attentes et aux besoins des familles, tout en privilégiant le bien-être de nos enfants, la municipalité a décidé de favoriser les accueils occasionnels, les accueils d'urgence et les accueils d'éveils.

Pour cela est instauré depuis octobre, le principe de crèche à la demande. « Crèche à la demande » est une application disponible sur smartphone ou en web application via le site : crechealademande.fr, qui permet de proposer aux familles des places disponibles au sein des trois structures. Ces places peuvent être libres, si un enfant est absent pour congé prévu ou maladie, si la place est disponible à la suite de contrats réguliers ne couvrant pas les cinq jours de la semaine. De manière très simple, l'application crechealademande.fr offre de nouvelles disponibilités aux familles pour répondre à leurs besoins ponctuels. Il peut s'agir d'un besoin de quelques heures, d'une matinée ou d'une journée pour permettre : la recherche d'un emploi, un rendez-vous médical, permettre aux enfants d'avoir une première approche de la collectivité, entrer dans un projet de socialisation alors d'accueil effectué en lien avec l'aide sociale à l'enfance ou le Centre d'Action médico-social précoce. Je tiens à préciser que la famille qui intègre une structure en occasionnelle est soumise, tout comme les familles d'accueil régulier, à la constitution d'un dossier d'inscription et des frais de dossier, ainsi que d'une période d'acclimatation essentielle pour la prise de repère pour l'enfant, sa famille et les professionnels de la Ville. Celle-ci est modulable en fonction des besoins des enfants et de la famille.

Vous comprendrez, chers collègues, que ce projet va bien au-delà d'une simple application. Ce projet pédagogique a été imaginé, élaboré et construit pendant plusieurs mois par les professionnels de la petite enfance de la Ville, que je tiens à remercier. Des réunions de suivi sont d'ores et déjà planifiées dans chaque section des crèches afin d'accompagner au mieux la mise en œuvre de cette application. Enfin des points réguliers seront faits sur l'utilisation de ce dispositif, ses avantages, ses difficultés afin d'apporter les réglages nécessaires pour assurer la pérennité de ce dispositif pour le bien des familles et des enfants. Ce dispositif sera bien évidemment intégré au règlement intérieur des structures Petite Enfance en finalisation de rédaction. Merci pour votre écoute.

Monsieur le Maire

Merci ! C'est un beau projet, pas toujours facile à mettre en œuvre parce qu'il faut changer les habitudes, à la fois d'ailleurs pour les usagers et pour les professionnels. Mais si chacun y met du sien, c'est quelque chose d'assez moderne et qui correspond là aussi, comme on l'évoquait à l'instant, à l'évolution des besoins de la population.

6) Question de l'Opposition : Madame Axelle DELANNOY

Monsieur le Maire, Chers Collègues, hier matin à la radio l'information faisait la Une : « à Paris en 2023 la taxe foncière va augmenter de 50%! » Bien d'autres villes y compris alentour annoncent également des augmentations importantes pour l'an prochain. Dès cette année 2022, déjà, d'après la presse, la taxe foncière aurait augmenté de près de 5%, (4,7% exactement) dans les 200 plus grandes villes françaises !

Ici à Wattrelos, bien sûr, Monsieur le Maire, vous me direz qu'on ne paie plus maintenant la taxe d'habitation. Mais les feuilles d'impôts locaux arrivent et contrairement à ce que vous avez déclaré à plusieurs reprises, la taxe foncière payée par les contribuables Wattrelosiens a augmenté, certes pas énormément, mais c'est une augmentation quand même et donc Monsieur le Maire comme beaucoup de contribuables je ne comprends pas et je voudrais vous poser une double question :

Est-ce que oui ou non la majorité municipale baisse les impôts locaux ? Et deuxième partie de la question, quand on entend tout ce qu'on entend dans les autres villes oui ou non pensez-vous tenir la promesse de votre programme de baisser les impôts locaux de -4 à -5% ? Merci.

Réponse : Monsieur le Maire

Merci de votre question chère collègue.

Pour répondre à votre double question, je pourrais vous faire simplement une double réponse « oui et oui ». Mais cette double réponse à la Pierre DAC sur le thème « oui nous pouvons le faire » mérite que, vu le sérieux du sujet, je la détaille un petit peu quand même.

D'abord, oui vous avez raison, l'annonce de la hausse de la fiscalité à Paris en 2023, + 50 % sur la taxe foncière est une véritable déflagration qui vise à dégager 580 millions d'euros de ressources nouvelles pour Paris et qui donne l'idée de la difficulté de beaucoup de villes à boucler leur budget, et à faire face à leurs engagements !

Pour répondre à vos interrogations sur Wattrelos, puisque vous citez le programme municipal de notre majorité, je vais reprendre les trois points de ce programme. Qu'avions-nous dit en 2020 ?

D'abord, premier point, que la taxe d'habitation disparaîtrait en 2020 pour 93 % des Wattrelosiens les plus modestes puis pour tous les autres en 2023. C'est une réforme gouvernementale et c'est fait ! La conséquence de cette réforme, c'est que, fin 2023, plus de 7000 foyers fiscaux wattrelosiens, qui avant, payaient une taxe d'habitation, ne la paieront plus et ne la payent déjà plus. Ceux qui n'étaient que locataires ne payent plus aucun impôt pour leur Ville, c'est ça la réalité ! J'ajoute qu'avec une autre réforme gouvernementale, la redevance TV a été supprimée cet été 2022, 138 euros que les ménages wattrelosiens ne paieront plus non plus dès cet automne, ça fait du bien !

Mais deuxième point, revenons à la taxe foncière, je vais essayer d'être le plus précis possible. Comment se calcule la taxe foncière que payent les propriétaires ? Je parle des ménages bien sûr pas des entreprises. Dans le calcul de cet impôt, il y a deux parties :

- d'abord la base, la valeur locative, elle est déterminée par l'État et liée à la nature du logement occupé. Cette valeur locative équivaut grosso modo au loyer que vous coûterait votre maison si vous la louiez. Cette valeur locative depuis 2018, augmente au rythme de l'inflation, à partir chaque année de l'indice des prix de novembre. Son évolution est donc nationale, la Ville ne décide rien du tout là-dessus, la hausse des prix s'applique automatiquement, c'est la loi.
- en revanche pour calculer le montant de l'impôt, on multiplie cette valeur locative de votre logement que j'évoquais il y a un instant, par un taux, « le taux de la taxe foncière », qui, lui est décidé par la Ville. Le Conseil Municipal le vote chaque année en votant son budget.

Aussi, si vous me dites, et c'est vrai, que sur les feuilles d'impôt local, la taxe foncière demandée aux wattrelosiens a pu augmenter cet automne 2022, c'est pour une raison simple : c'est à cause des +3,4% d'inflation de revalorisation des valeurs locatives, issues de la loi de fin 2017 d'ailleurs.

Car à l'inverse la Ville a baissé ses impôts, je le confirme, notre majorité respecte les engagements de son programme. Et si vous regardez votre feuille de taxe foncière, regardez, en haut à gauche, l'évolution des taux, vous verrez ils ont diminué ! Et ils ont même diminué deux fois en trois ans.

- en 2020 nous avons baissé le taux de 0,40 points soit une diminution de -08%,
- en 2022, cette année donc, en mars dernier, nous avons voté une nouvelle diminution de -0,29 points, soit une nouvelle baisse de -06%.

C'est peu, me direz-vous, peut-être. Oui sans doute, mais il ne faut pas oublier deux choses :

- d'une part c'est que si on diminue de -1% par exemple le taux de la taxe foncière, la Ville perd 100 000 euros de recettes donc il faut compenser,
- d'autre part si nous, à Wattrelos, nous baissions en trois ans de - 1,4% le taux de la taxe foncière, nous sommes plutôt fiers de savoir le faire, quand on se compare non seulement au 50% de Paris, que j'évoquais tout à l'heure, et que vous aussi vous évoquiez, mais aussi aux augmentations en 2022 et hors

inflation de 13,1% à Marseille de 11,6% à Tours, de 8,9% à Strasbourg, de 7,8% à Nantes ou de 7,4% à Montreuil pour ne prendre et ne choquer personne que des villes qui sont hors de notre agglomération.

Donc chère collègue, dans notre programme, nous sommes engagés à quoi ? A diminuer le taux local de la taxe foncière, nous l'avons fait !

Enfin troisième point, pourrions-nous poursuivre cette baisse ? Je l'espère, nous l'espérons, nous avons affiché une volonté de réduire le taux de la taxe foncière de 2 à 2,5 points (soit - 4 à - 5 % de l'impôt local) d'ici 2026, déjà -1,4% a été fait. La poussée des dépenses énergétiques et d'alimentation, que comme tous les Français, les villes connaissent actuellement, complique évidemment les choses, c'est évident ! Mais la Ville est bien gérée et avec de nouvelles entreprises et des logements supplémentaires, elle est en plein redéveloppement. Et donc, si notre base fiscale s'élargit avec ces nouvelles entreprises et logements supplémentaires, notre majorité espère bien pouvoir rendre une partie de ces recettes fiscales supplémentaires aux Wattrelois sous forme d'une poursuite de la baisse des impôts, et donc une poursuite de la baisse du taux de la taxe foncière. Voilà ce que je voulais dire en répondant avec précision, là aussi à votre question.

Rendez-vous ainsi aux prochains budgets 2023 2024-2025 2026 Merci.

7) Question de la Majorité : Madame Océane LEVEQUE

Monsieur le Maire, chers collègues, hausse des températures, sécheresse, incendie, chaque jour apporte son flux d'information rappelant que l'enjeu environnemental concerne chacun et partout. Cet été, particulièrement marqué pourrait préfigurer notre avenir sous l'effet du dérèglement climatique.

Selon de nouvelles projections climatiques publiées dans la revue « *Earth system dynamics* » le 4 octobre, le réchauffement pourrait ainsi être jusqu'à 50% plus intense au cours du siècle que ce que montraient les précédentes estimations. Si l'été 2022 a marqué un écart de +4 degrés par rapport à 1900, le CRNS indique qu'avec ces nouvelles projections on pourrait s'attendre à des maxima journaliers de + 6 °C l'été. A ce stade, chaque degré supplémentaire pris provoque des conséquences exponentielles.

Plus que jamais, il est donc nécessaire d'agir très concrètement aujourd'hui pour préparer demain. Or l'avenir, ce sont d'abord nos enfants. Alors voici ma question, quelles actions pour la sensibilisation au développement durable propose la Ville dans les écoles pour faire émerger des éco-citoyens ?

Réponse : Monsieur Sébastien FITAMANT

Monsieur le Maire, chère collègue, permettez-moi de rendre avant tout hommage à Emeline DEBAERE et à Azedine TALEB-AHMED qui ont travaillé ardemment sur ce projet avec les équipes municipales.

Votre question, chère collègue, je vous en remercie vraiment parce qu'elle va me permettre de rappeler que les questions de l'environnement et de l'éducation sont des préoccupations majeures pour la Ville, pour notre équipe municipale et pourquoi l'éducation au développement durable nécessite bien sûr un traitement de fond.

Nous avons donc pour ce traitement de fond tenu avant toute chose à ancrer solidement cette ambition dans les orientations qui structurent toute la politique municipale à travers le concept de Ville Nature, que vous commencez à connaître maintenant, et qui est le cap clair qui donne sens aux actions à entreprendre dans notre programme municipal.

Ainsi la promotion à l'éco-citoyenneté auprès des enfants. Je viens de citer un titre précis qui figure, depuis près de deux ans maintenant, parmi les cinq enjeux prioritaires de notre projet éducatif territorial (le PEdT) que nous avons voté au Conseil Municipal pour les années 2021-2024. Donc il y a déjà ce projet-là de PEdT. Et à côté de ça, le programme Ville Nature identifie lui à l'horizon du mandat, les actions à conduire pour une politique de développement durable ambitieuse.

Concrètement l'objectif est de dresser, à côté de ce que la Ville a construit depuis longtemps pour l'éducation culturelle artistique et sportive, un nouveau pilier d'actions éducatives dédiées à l'éducation au développement durable. Voilà à côté de ces piliers, connus des habitants de notre Ville, pour l'éducation culturelle artistique et sportive, désormais il y aura ce pilier de l'éducation développement durable.

Alors comment allons-nous faire ?

Et bien évidemment, avant tout, il faut se donner les moyens pour réussir et donner des moyens coordonnés auprès des écoles qui sont la cible principale.

Pour répondre à notre ambition forte, il faut allouer des moyens, de façon coordonnée et à Wattrelos, nous avons développé, comme annoncé d'ailleurs dans notre programme en début d'année, un programme d'action

sur le temps scolaire. Comment cela se traduit cette action sur le temps scolaire ? Eh bien, cette année une équipe d'animateurs éducatifs a été spécialement créée pour se dédier à l'éducation au développement durable. Il y avait les animateurs sportifs, culturels, désormais il y a donc les éco-animateurs. Les éco-animateurs, ont mené entre avril et juin une première action pilote auprès de classes primaires pour identifier les leviers et méthodes d'actions efficaces auprès des élèves. Forts de ce retour d'expérience positif et d'un partenariat pédagogique renforcé avec les enseignants et l'inspection de l'éducation nationale, un dispositif complet d'éducation au développement durable a pu être mis sur pied pour la rentrée. Ainsi depuis septembre, aux sessions classes nature proposées depuis plusieurs années, à la ferme pédagogique, que beaucoup d'enfants de la Ville connaissent déjà ainsi que les parents d'ailleurs, et bien à ces classes natures qui touchaient toutes les classes de grandes sections et de CE1 s'ajoute désormais un parcours éco-citoyen s'adressant à l'ensemble des cycles de la maternelle au CM2.

Les quatre éco-animateurs, dont je vous parlais, s'ajoutent à l'animatrice de la ferme pédagogique et proposent des parcours pédagogiques thématiques de trois interventions pour chaque classe. Au total, 9 parcours sont ainsi proposés aux enseignants. Pour, par exemple, construire des lombricomposteurs ou apprendre les gestes pour économiser l'eau ou encore bien sûr, c'est d'actualité, sensibiliser aux économies d'énergie. Je ne veux pas vous faire le détail de ces 9 parcours mais sachez qu'ils couvrent évidemment toutes les classes d'âge et les thématiques importantes qui concernent ces classes d'âge. Alliant session théorique, mise en œuvre pratique et sortie d'observation, les parcours EDD sont voulus et conçus pour leur complémentarité. Par ce dispositif qui concerne chaque année plus de 172 classes, chaque élève des écoles wattrelosiennes aura donc à travers sa scolarité primaire, un parcours tracé, pour lui permettre de cerner les différents enjeux et les différentes facettes de l'éco-citoyenneté.

En plus de ces interventions éducatives, les écoles bénéficient d'un soutien technique pour développer leur propre projet d'école. Ainsi, avec l'appui des services techniques municipaux, l'école élémentaire Anatole France par exemple, a pu mettre en œuvre un projet de poulailler, l'école Camus et l'école Jean Jaurès comme plusieurs autres, ont pu développer des projets de jardinières, et fortes de ces initiatives soutenues et incitées par la Ville et la circonscription, toutes les écoles primaires publiques de la Ville seront, dès cette année scolaire, labellisées du label « école en démarche globale de développement durable », le fameux label E3D de l'Education Nationale. Je crois que c'est là une belle reconnaissance d'un partenariat pédagogique et constructif.

Mais cette démarche de réussite éducative ne s'arrête pas aux portes de l'école. Les référents de sites, qui organisent les temps périscolaires, pour le service des actions éducatives, ont ainsi désormais pour mission également de développer des projets pédagogiques complémentaires, à ceux menés par les écoles. Avec leurs équipes d'animation éducatives, ils insèrent donc l'éducation au développement durable à chaque projet pédagogique. Qu'il s'agisse des loisirs malins, des pauses méridiennes, des mercredis récréatifs ou des vacances scolaires, ils contribuent donc désormais, par exemple, aux actions de la lutte contre le gaspillage alimentaire à travers ces différentes interventions. D'autre part, les équipes municipales d'animations éducatives conçoivent des temps périscolaires spécialement consacrés à l'éco-citoyenneté. Ainsi les stages à thème fermier proposés par la ferme pédagogique font par exemple le plein chaque été.

Enfin pour compléter ce dispositif déjà bien fourni, je pense que vous l'aurez compris, les éco-animateurs sur les temps périscolaires sensibiliseront également les animateurs municipaux aux bonnes pratiques environnementales. Vous le voyez, l'éducation au développement durable est un enjeu prioritaire pour notre Ville, un enjeu prioritaire dans les orientations politiques de Wattrelos. Notre majorité en est convaincue, c'est cette transversalité, ce sont ces partenariats pédagogiques, qui feront la réussite éducative de nos enfants en même temps que les éco-citoyens de demain.

Monsieur le Maire

Bien, merci de ces clarifications, c'est effectivement une bonne démarche que ces éco-animateurs et moi aussi, je salue les efforts que vous avez fait, Monsieur FITAMANT, avec Madame DEBAERE qui a mené cette croisade parce que c'en est une. Un projet pédagogique qui porte sa marque et en lien avec Monsieur TALEB-AHMED et l'Inspection et le corps enseignant.

8) Question de l'Opposition : Monsieur Denis CROIGNY

Dans notre société de plus en plus individualiste, le manque de civisme est présent partout. Wattrelos n'est malheureusement pas épargnée !

Rodéos sauvages, tapages nocturnes, bagarres, détritrus jetés à même le sol, stationnement gênant et, de fait, dangereux pour les piétons, notamment les poussettes ou les fauteuils roulants..., squats avec des trafics en tout genre au sein de nos quartiers et à proximité de nos écoles, allant jusqu'à des rixes avec usage d'armes blanches.

Nous soutenons sans réserve l'action de nos agents et de notre Police Municipale qui agissent au mieux, au quotidien, avec les moyens qui leur sont alloués.

Agir à la suite de ces problèmes est une chose, établir un plan de prévention cohérent et de sanctions efficaces en est une autre.

- Notre groupe propose la mise en place d'une « Commission Spéciale de Proximité » qui regroupera les élu(e)s, y compris les oppositions, la Police Municipale, les services de voirie et des invités experts en fonction des sujets abordés (Police Nationale, habitants des quartiers ou encore associations).
- Nous sommes également persuadés qu'une grande campagne de sensibilisation est indispensable, à laquelle tous les partenaires doivent être associés.
- Et parce que la prévention n'est pas tout, nous souhaitons que la verbalisation systématique soit intensifiée, avec une tolérance zéro affichée. L'utilisation des caméras de surveillance mobiles doit être optimisée, et l'ilotage (lors des jours de marché, jours de match ou sorties d'école) doit marquer la présence des agents sur ces temps forts.
- De même, nous réclamons l'aménagement de nos quartiers pour empêcher les nuisances comme l'intrusion de véhicules là où l'espace est réservé aux piétons et aux enfants.
- Pour accentuer la réactivité, nous proposons la création d'un outil permettant aux watrelosiens de signaler plus rapidement les troubles subis (une application par exemple... À l'heure du 2.0, cela ne doit pas être compliqué à mettre en place).

Quelle est la position de la Majorité quant à ces sujets ?

Êtes-vous favorable à la mise en place d'une « Commission Spéciale de Proximité » et plus largement à la mise en œuvre de nos propositions ?

Réponse : Monsieur Henri GADAUT

Monsieur le Maire, cher collègue, merci pour votre question, merci pour les propos positifs sur le travail des policiers.

Effectivement, dernièrement, notre effectif compte trois personnes supplémentaires et il y a une remontée très positive de notre population qui trouve que la police municipale est malheureusement beaucoup plus présente que la Police Nationale. Aux différents appels, la police municipale se déplace. Sur les incivilités, côté littéraire, ce n'est que de l'impolitesse, le côté vivre ensemble. Cela reprend un peu les différents propos que vous avez signalés :

- manquement aux règles de comportement en société c'est-à-dire : grossièreté, agressivité,
- comportement contraire à la civilité qui englobe les règles de la vie en société, et/ou, d'un lieu,
- transgression des règles sociales qui change négativement le rapport entre les individus et de fait diminue la confiance dans le vivre ensemble.

Certaines incivilités ne sont pas pénalement sanctionnables alors que d'autres sont à relever et à punir. Il existe cinq classes d'incivilités dont certaines sont à traiter par la PM et la PN :

- la gestion des mouvements et de la circulation comme vous en avez parlé, le respect du code de la route, du mauvais stationnement,
- l'absence de respect des autres de manière visuelle ou dans l'attitude,
- le blocage et les restrictions d'accès à des lieux (dernièrement Monsieur SOYEZ m'a demandé d'intervenir sur un problème et il m'a remercié),
- les actions privées qui prennent le pas sur la sphère publique, c'est-à-dire s'exprimer bruyamment, laisser ses détritrus de repas ou mégot par terre,
- le vivre ensemble, à savoir, l'insulte, langage peu courtois.

Pour lutter contre ces incivilités, nous avons déjà : procédé à des campagnes d'affichage, puni graduellement ces comportements qui nuisent au vivre ensemble, conçu des zones aérées facilement observables, maintenu les lieux en état à la fois de propreté et en bon état.

Plus précisément, et vous venez de poser la question sur la vidéo verbalisation, vous avez constaté que nous venions de prendre plusieurs ASVP. Pour être opérationnels, il faut avoir les agréments du Procureur et de la préfecture, ils viennent d'arriver en fin de semaine dernière. Les cartes d'accréditations viennent d'être données aux ASVP pour pouvoir sanctionner. Concernant le VPE et la vidéo verbalisation, justement nous venons d'obtenir l'autorisation préfectorale de mise en service. Les nouvelles caméras qui ont été installées vont devenir opérationnelles et la consigne a été donnée cette semaine pour que la vidéo verbalisation redémarre au plus vite. Sur l'incivilité, concernant les dépôts, je vais vous donner quelques chiffres, ils sont en diminution, le résultat est dû aux opérations de la brigade environnement et au suivi des services (que je remercie parce que ramasser tous les sacs, tous les jours, c'est vraiment un travail d'acharnement, il faut le vouloir !).

En 2020, au Centre Technique Municipal, on a rapporté 2708 tonnes, en 2021 2455 tonnes, en 2022 1158 tonnes pour les six premiers mois (ce tonnage ressemble un peu à 2021, nous espérons qu'il soit en baisse). En effet, avec le changement de marché qu'Esterra vient de subir depuis lundi dernier, il y a eu un peu de loupés au démarrage pour les collectes, suite au changement de personnel, suite au changement de tournée, suite au changement de jour, suite à la suppression de la collecte du samedi. Des rattrapages sont en cours, il faut espérer que les rattrapages seront finis pour la semaine, et que la semaine prochaine les collectes fonctionnent bien à la fois sur le secteur 1 et le secteur 2.

Côté Police Municipale, depuis le 1er janvier 2022 jusqu'au 31 octobre 2022, 284 rapports, dont 68 interpellations, ont été faits. Là, malheureusement, c'est comme sur le plan national, certaines personnes ne respectent pas et forcent le barrage. Il y a eu 438 mises en fourrière donc, vous voyez qu'on s'occupe du stationnement. Un chiffre de main courante qui est parlant par rapport au travail réalisé : 9449 interventions de voie publique depuis le 1er janvier, 130 contrôles de vitesse, (presque 1 tous les jours ouvrables) qui ont nécessité 87 PV car les contrôles de vitesse, nous les faisons de façon très visible, (celui qui se fait prendre, c'est vraiment qu'il le veut bien), 1162 procès-verbaux. Pour répondre à vos interrogations, tous les matins et tous les soirs une entrée d'école ou une sortie d'école est surveillée par les ASVP (présence soit des ASVP soit de la police municipale devant une des écoles).

Côté Police Nationale, parce qu'on travaille vraiment en complémentarité et vraiment les rapports se sont beaucoup améliorés avec la Police Nationale, quelques chiffres pour Wattrelos. Les vols par effraction habitation et résidences secondaires en comparaison à 2021-2022 à même époque du 1er janvier au 30 septembre ont diminué de 25%. Les vols de véhicules ont seulement diminué de 1,48%. On a une recrudescence, encore dernièrement, de certains vols de véhicules de marque malgré l'équipement de sécurité de ces véhicules. En effet, pour 5000 euros, vous avez un objet électronique vendu en Allemagne, en libre-service, qui vous permet d'ouvrir les voitures sans effraction. Les vols à la roulotte ont diminué de 15%. Les incendies volontaires ont augmenté de 40% à cause de deux points particuliers : la soirée du 14 juillet et la soirée où malheureusement il y a eu quelqu'un qui est décédé sur Neuville-en-Ferrain. En réaction, on a eu plusieurs voitures ou poubelles brûlées sur Beaulieu. Les vols avec violence ont diminué de 48,65%.

Pour soulever les problèmes, il faut appeler soit la Police Municipale au numéro dédié, soit la Police Nationale au 17. Il existe également une boîte Internet où les messages sont vus tous les jours.

A propos de la commission spéciale de proximité, je reste ouvert pour étudier la question, je reste joignable sur mon téléphone comme d'habitude. En cellule de veille, on a échangé plus précisément sur les faits récents qui se sont déroulés au lycée Emile Zola. On a appris qu'il y avait eu un conseil de discipline. Etaient présents également les lycées Nadaud et Savary, les bailleurs sociaux bien sûr avec qui on a échangé sur les problèmes de squats d'entrées dont on a constaté une diminution grâce au travail collectif. Il y a une amélioration. Enfin, il y a la société Ilévia pour laquelle on a délibéré tout à l'heure à propos de la convention, avec qui on a constaté que les incivilités matérielles dans les bus diminuent, même s'il y a toujours des comportements individuels malheureusement dus à la boisson ou autre qui posent problème.

Monsieur le Maire

Très très rapidement, parce qu'évidemment, ces discussions pourraient largement dépasser le cadre de ces questions à l'exécutif.

Première chose : vous avez cité les statistiques d'insécurité. Voilà des statistiques objectives. Il y a tellement de choses fausses qui circulent sur les réseaux sociaux, que c'est bien parfois de rappeler les réalités, avec des tonalités sérieuses. On présente parfois des chiffres qui ne sont absolument pas la réalité.

Deuxième élément que je voudrais dire : la Commission de Sécurité de Proximité que vous appelez de vos vœux, elle existe déjà ! Cela s'appelle le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. La difficulté, c'est que, cette instance ne s'est pas réunie parce qu'on n'avait pas d'animateur susceptible de le faire. Lorsque j'ai recruté l'ancien chef de la police, on lui a d'abord plutôt confié une mission, je le reconnais, de sécurisation et de modernisation, d'adaptation le jour, la nuit, les armes tout ça... C'étaient des choses quand même importantes, la mission sécuritaire, et l'on a peut-être laissé au second plan l'autre dimension, c'est-à-dire l'aspect prévention.

Et nous n'avons pas trouvé le mouton à cinq pattes qui nous permettait de remplir une case que j'avais définie dans la réforme de l'organigramme après les élections municipales de juin 2020, c'est à dire la création d'un poste de directeur de la prévention sécurité.

Concernant la sécurité, c'est opérationnel. Concernant la prévention, moins. Et donc là aussi, départ de personnel, aujourd'hui refonte et je pense pouvoir dans les semaines qui viennent annoncer l'arrivée d'un professionnel en charge de la direction de la prévention sécurité. Nous pourrons renforcer, sous l'impulsion d'ailleurs de Basma Hammami, (qui y tient beaucoup parce qu'étant une professionnelle des dimensions de prévention de la délinquance), réanimer le Conseil Local de Sécurité de Prévention de la Délinquance, où les différents partenaires se trouvent : à la fois Institutions, Education Nationale, Ville, Etat, Procureur mais aussi les élus dans leur diversité et je trouve que c'est une bonne chose ! Parce qu'il y a une chose qui est claire, c'est qu'il ne faut jamais politiser les dimensions de sécurité à l'excès parce que c'est terriblement complexe.

Si vous saviez le nombre de procès-verbaux que nos policiers établissent sur des délits de fuite ou sur des interpellations de personnes qui conduisent un véhicule sans être titulaires ni du permis de conduire, ni même propriétaires du véhicule, d'un véhicule souvent pas assuré, enfin je passe les détails apocalyptiques que je vois, tous les jours !

Et moi qui paye dans ma chair, chaque jour, le fait de savoir que ce type de margoulin existe sur les routes, je suis extrêmement sensible à ce que nous maintenions cet effort de sécurisation très très fort. Donc, oui au renforcement de la dimension prévention sécurité, et en même temps évidemment, j'en terminerai par-là, donc pour cela les effectifs sont renforcés sur les ASVP, sur les policiers.

C'est très difficile de recruter, parce qu'il y a un mercato terrible, on l'a déjà évoqué. Les effectifs ne font pas tout mais évidemment c'est une condition de réussite et moi aussi je salue l'équipe-là qui s'est forgée, je l'espère pour un temps suffisamment long, pour pouvoir continuer et convaincre davantage encore, qu'elle est parfaitement opérationnelle.

Sur les questions de sécurité, il faut se méfier parfois des rumeurs et merci d'avoir fait allusion, mais seulement allusion, monsieur CROIGNY à l'événement de Zola, qui était un événement à la fois très interpellant qui était monté en épingle à juste titre dans sa forme, mais qui sur le fond méritait qu'on regarde de plus près. Parce que cette attaque à l'arme blanche, en fait, elle ne doit pas être sous-estimée, parce que c'est quand même à l'intérieur d'un établissement, mais, c'est un cas d'école, parce qu'elle ne doit pas non plus être surestimée.

Pas être sous-estimée, parce que bien sûr une agression à l'intérieur d'un établissement scolaire ça interpelle, et on se dit « où va-t-on » ? Mais vous aurez vu comme moi que dans les minutes qui ont suivi l'information, c'était quoi ? « deux individus s'étaient introduits à l'intérieur d'un établissement avec une machette et avaient mis à mal un élève de l'établissement ». La réalité était toute autre ! Ce n'était pas une intrusion, il s'agissait d'élèves de première et de terminale qui effectivement avaient eu un comportement brutal et blessant sur un élève qui lui était en BTS et qui n'habitait pas à Wattrelos mais à Hem.

J'ai donc commencé à regarder un petit peu la réalité des choses. La réalité est assez simple, c'est qu'il s'agit là d'une altercation entre deux bandes rivales qui avaient d'ailleurs fait l'objet d'un phénomène d'insécurité, monté là aussi en épingle sur les réseaux sociaux, à tort, croyant qu'effectivement, c'était à feu et à sang dans le quartier. C'est légitime de s'interroger, ça n'est pas légitime de ne pas garder son sang-froid et de regarder précisément les choses. Effectivement, dans le secteur de Romain Rolland- Descartes etc.. Deux bandes se sont affrontées. Des Wattrelosiens et des Hémois. Cela tombe bien, les protagonistes Hémois et Wattrelosiens sont ceux qu'on retrouve aussi au lycée Zola.

Alors cela n'explique pas tout, bien entendu, mais on s'aperçoit qu'en fait derrière un phénomène de bande qui est extérieur au lycée, qui est lié à des phénomènes dont les natures nous échappent puisque ni les uns ni les autres ni la victime ni les agresseurs n'ont voulu dire de quoi il retournait, c'est à l'intérieur du milieu scolaire que les différends se sont exprimés, alors qu'ils s'étaient aussi exprimés dans la rue. C'est toujours le même phénomène, ce sont toujours les mêmes personnes, ce sont toujours les mêmes bandes, et c'est toujours un affrontement dont l'objet encore une fois nous est officiellement inconnu. Mais chacun devinera ce dont il peut s'agir. Du coup, ça ne veut pas dire qu'il ne faille pas prendre des mesures et très vite. Moi je suis resté très

discret sur ce sujet, j'ai sollicité le commissaire Abdelkader Haroune qui est allé à la rencontre des professionnels, qui a rencontré les familles, qui a rencontré les jeunes. Des dispositifs à l'entrée de Zola ont été mis en place. Je me refuse à faire de la communication sur ces sujets-là ! Ce qui m'importe, dans ma responsabilité de maire, c'est de traiter le fond et le fond c'était d'assurer la sécurisation des entrées, de rassurer les familles, de rassurer les enfants, parce que l'école ne doit pas être un lieu de violence. C'est un lieu d'apprentissage et d'éducation, on sera nécessairement, je pense, d'accord là-dessus !

Mais simplement, ce que je voulais dire c'est que sur ces questions de sécurité, il fallait vraiment se méfier prodigieusement du monde de la rumeur, de la circulation de l'information trop rapide, et des choses qui sont non vérifiées. C'est là justement que l'utilité d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance où on peut tout se dire, où on peut mettre sur la table des statistiques, on peut mettre sur la table des informations qui n'ont pas vocation à sortir, et qui peuvent permettre, majorité et oppositions de défendre, ce que nous avons, je pense, en commun au moins et au cœur tous, c'est à dire la sécurité de nos concitoyens, au-delà de nos différences et nos différentes appréciations !

Voilà pour répondre donc à votre question. L'outil existe, je souhaite comme vous d'ailleurs, qu'il puisse être réactivé. C'est une question de recrutement, il est en cours. J'espère qu'enfin on arrivera à stabiliser ces équipes pour pouvoir faire au-delà du sacré boulot qui se fait déjà, un boulot encore plus pertinent notamment dans la dimension de la prévention. Je vous remercie.

Monsieur Denis CROIGNY

Quand j'ai cité des rixes avec usage d'armes blanches, il ne s'agissait nullement d'un événement qui s'est passé dans un établissement scolaire, parce qu'on n'avait pas fait le choix de le citer. C'est un domaine autre, mais de rixes que l'on a pu rencontrer dans des quartiers notamment récemment et qui concernaient bon nombre d'habitants sur la Martinoire et autres. Loin de nous l'idée de prendre un sujet particulier et puis je fais une différence entre CLSPD, auquel j'ai pu participer par le passé, et notre proposition. Mais j'ai entendu la proposition de Monsieur GADAUT, je le remercie et nous prendrons contact.

Monsieur le Maire

Mais je maintiens : ceux que vous avez cités à la Martinoire, ce sont les mêmes que ceux de Zola mais c'est une information supplémentaire que je vous donne. Merci pour cette clarification, vous voyez qu'on peut évoquer ces sujets, donc je pense que nous avons tous les deux et tous aussi la même conscience haute.

9) Question de la Majorité : Madame Annie CHANTRIE

Monsieur le Maire, Chers Collègues,

Notre municipalité a beaucoup investi et est beaucoup intervenue dans les quartiers. Après la Mousserie, à la fin des années 90, ce fut le vaste chantier de la rénovation urbaine de Beaulieu de 2004 à 2014, parallèlement ce fut le Laboureur en voiries avec le stade Debergue et l'école Lavoisier. Sur la dernière décennie il y a eu aussi le Crétinier, avec la Cité des Sports, la reconversion des sites Peignage et Lainière, et le PMRQAD, actuellement encore en cours, avec des démolitions et des nouvelles constructions. Le Sapin Vert est en 2022 le quartier où la Ville aura fait son plus gros investissement avec la salle de Sports Jean Zay. Avec l'ANRU 2 nous intervenons sur le quartier des Villas ; au Tilleul, Partenord prépare un programme de rénovation du Centre Commercial et de ses immeubles ; et aux Couteaux, après la refonte en profondeur sous notre impulsion du Centre Commercial, ce sont près de 300 logements qui ont été réhabilités et les aménagements extérieurs vont suivre. Evidemment, je ne suis pas exhaustive. Mais il est un quartier qui aurait bien besoin d'une nouvelle impulsion, et je le connais bien puisque j'y habite, c'est celui de la Martinoire. Lors des élections municipales des projets avaient été annoncés pour le mandat à venir : où en est-on ?

Réponse : Monsieur le Maire

Eh bien justement, Chère Collègue, on y est.

Vous avez raison de le dire : peu de projets ont pu être conduits dans ce quartier, d'abord parce qu'il n'était pas reconnu en politique prioritaire de la ville par l'Etat, ce qui limitait les moyens qu'on pouvait utiliser et ensuite

parce que les bailleurs n'avaient pas de projets spécifiques sur le secteur ; enfin parce qu'une double hypothèque lourde sur son aménagement existait : d'une part l'avenir de la Redoute et de ses sites d'exploitation d'hier ; d'autre part la réalisation du boulevard Beaulieu-Tourcoing qui traverse le quartier. Depuis, la Redoute s'est relocalisée, ses anciens bâtiments détruits ont laissé la place à ce qui va devenir l'entreprise la plus imposante de la ville avec les 120 000 m² de bâtiments, Log's, le boulevard Pierre Mauroy est terminé et les murs anti-bruit posés.

Nous pouvons donc reconsidérer l'évolution du quartier pour y améliorer les conditions et le cadre de vie. J'ai ainsi cette dernière année, et tout particulièrement ces derniers mois, avec mes adjoints concernés, relancé la problématique du logement, et celle de l'amélioration globale de la vie dans le quartier.

Ainsi, ont été lancés :

> la réhabilitation de l'immeuble collectif dit Bossuet (46 logements), grâce à l'accord de l'Etat et de la MEL : le chantier est en cours, il est d'ailleurs assez impressionnant,

> rue Lamartine nous réfléchissons à un programme immobilier de logements individuels et collectifs dont le permis sera déposé ces tous prochains mois,

> rue Romain Rolland, sur le terrain de l'ancienne MPT qui jouxte l'école Voltaire, il faut trouver une solution à cet espace qui aurait pu être un espace de « respiration » de verdure dans le quartier mais qui n'est qu'un no man's land et lieu de perturbations : nous engagerons une concertation avec les riverains. Pour l'avenir du site, mieux vaudrait, sans doute nous semble-t-il, le mettre en lots pour 5 ou 6 maisons individuelles en accession, cela équilibrerait le secteur et éviterait qu'il se passe tout et n'importe quoi sur ce terrain ;

> la bande de terrain à côté de l'école Voltaire pourrait intelligemment devenir un espace potager pour les enfants :

> à côté de la barre Bossuet, il n'est pas question que l'ancien terrain de basket reste en l'état : il est lieu de rendez-vous pour des trafics qui ne sont pas les bienvenus ; là encore, nous pensons qu'un projet immobilier sans doute en individuels, améliorerait l'environnement de tous ;

> cela n'interdit pas de réfléchir non plus à l'aménagement environnemental et de loisirs du quartier. Ainsi, en lien avec ActiJeunes et les habitants, après l'installation d'une micro-forêt urbaine de l'autre côté du boulevard, nous voulons travailler à aménager des petits espaces de détente et des lieux de petite activité sportive style - « Street Work Out » - ça et là dans le quartier.

Voilà, Chère Collègue, ce à quoi notre équipe municipale travaille, avec l'idée, soyez en certaine, que nous aurons contribué à améliorer le cadre de vie de la Martinoire d'ici la fin du mandat en 2026.

10) Question de l'Opposition : Monsieur Eddy GOEDEHAUD

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Faute de capacité de financement et au vu de l'augmentation non maîtrisée par le gouvernement du prix de l'électricité pour les collectivités, la ville est contrainte depuis le 1^{er} octobre d'éteindre l'éclairage public de 23h30 à 04h30 pour une économie estimée, sauf erreur de ma part à 100 000 € par an. Le sujet est important pour nos concitoyens et surtout pour la sécurité pendant la nuit. La Ville s'est engagée, et c'est très bien, à remplacer les ampoules traditionnelles (type SHP) par des ampoules de nouvelles générations (type LED), plus économiques et avec une durée de vie beaucoup plus longue, sur les 6 000 points d'éclairage public, que compte notre ville. Cela s'inscrit dans une démarche écoresponsable et nous pouvons vous en féliciter.

Néanmoins, nous constatons que depuis la décision d'installer des ampoules LED, il a été procédé au remplacement de seulement 700 d'entre elles sur les 6 000 points à équiper. A quoi est due cette lenteur ? Et à quelle date est prévue la fin du remplacement total ?

Nous savons tous que plus vite les ampoules économiques sont installées, plus vite les économies commencent. Avez-vous réfléchi à une solution complémentaire, via une domotisation de l'éclairage public ?

Pour exemple il existe un procédé qui associe un module électronique à un module d'intelligence artificielle qui s'installe dans le pied du mât du lampadaire compatible avec toutes les technologies et qui va permettre d'en prendre le contrôle à distance indépendamment des autres, pour effectuer des programmes et ainsi éteindre allumer ou réguler l'éclairage. Le but étant d'améliorer les économies faites sans maintenir la ville dans le noir presque absolu chaque nuit.

Nous rappelons que nous avons alerté sur les risques d'accidents, de violence et de dégradations que pourrait entraîner le manque d'éclairage en tout ou partie de notre territoire. Rappelons également que pendant la période de coupure de l'éclairage public, les caméras de vidéoprotection sont aveugles et donc inutiles. Vous avez certainement reçu, tout comme nous, différentes plaintes et signes d'inquiétude de nos habitants. Comment comptez-vous les rassurer ? J'en ai fini Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs.

Monsieur le Maire

Alors, je vous rassure, aucune ! Aucune ! Mais pour vous rassurer sur l'investissement que nous envisageons de faire et sur la programmation, je vais passer la parole plutôt à Monsieur FITAMANT sur la question éclairage public.

Réponse : Monsieur Sébastien FITAMANT

Merci Monsieur le Maire, merci Monsieur GOEDEHAUD, pour votre question, sujet dont nous avons déjà pu discuter en Commission Travaux. Je vais rappeler certains éléments qui ont pu se dire lors de cette commission puisque visiblement ils n'ont, en partie, peut-être pas été compris. Avoir un nouvel éclairage à led suppose un investissement. Lors des échanges de ce soir, on a pu échanger longuement sur les questions budgétaires et donc pour répondre à votre question d'investissement, une lampe à led coûte actuellement 300 euros environ hors pose et main d'œuvre donc c'est un coût supplémentaire qu'il faudra ajouter. Nous sommes aujourd'hui à 6050 points lumineux sur la ville qui sont commandés par 103 points de commande et nous avons donc environ 650 points équipés de led. Il nous reste un très gros chantier, vous l'aurez compris, à réaliser pour changer. Si on voulait changer tout l'éclairage à led comme vous le suggérez, ce serait un coût de plus de 1 300 000 € à investir donc hors pose et main d'œuvre. Vous voyez, c'est donc un coût très conséquent.

La raison pour laquelle cela n'a pas été fait jusqu'à présent, enfin pas au rythme peut-être que vous l'auriez souhaité, c'est évidemment pour une question budgétaire. Néanmoins la Ville, depuis six ans maintenant, a investi en moyenne 42 000 €/an, c'était le budget moyen que l'on s'était fixé par année. Bien sûr, compte tenu des hausses du coût énergétique, nous allons augmenter ces investissements, cela sera visible dans le futur budget 2023. Voilà, la situation a changé, nous l'avons fait jusqu'ici au rythme qui était le nôtre, en fonction de nos moyens. 6 000 points sur la ville, vous l'aurez compris je pense, compte tenu d'un investissement de 1 300 000 €, cela ne peut pas se faire du jour au lendemain. Cela s'est fait progressivement au fil des années évidemment, maintenant nous allons accélérer.

Sur la question de la sécurité par contre, c'est vrai que vous nous avez alerté sur ces questions de sécurité, comme on y a tous bien sûr pensé. On avait pu vous dire à l'époque, lors de la commission, qu'à ce jour aucune étude et aucun retour d'expérience ne démontrait qu'il y avait une augmentation des cambriolages ou de l'insécurité liés aux coupures d'électricité. Donc, vous nous avez alerté et vous avez validé, me semble-t-il, lors de la commission le principe de la coupure de 23h30, la coupure la nuit. A ce jour, je faisais encore le point avec mon collègue Henri GADAUT, il n'y a aucune preuve, aucun témoignage de la Police Nationale, d'augmentation des cambriolages suite à ça ! Vous dites avoir reçu des plaintes, nous n'en avons reçu aucune. Donc, si des gens se plaignent à vous, n'hésitez pas à leur dire de nous adresser leur plainte ou d'aller au commissariat se présenter pour déposer plainte. Il ne faut pas confondre le sentiment d'insécurité et l'insécurité réelle bien entendu !

Sur la question en effet de la domotique, nous y réfléchissons dans le cadre de l'augmentation de nos investissements sur le changement de l'éclairage traditionnel. C'est une solution qui peut être intéressante, elle n'est pas applicable partout mais on a commencé déjà à identifier des rues où ces investissements seraient particulièrement utiles notamment des rues où il n'y aurait pas besoin de refaire tout le réseau, c'est une possibilité mais cet investissement là, ce que vous évoquez là, c'est encore plus cher parce que non seulement il y a la led mais il y a le système domotique, donc on en revient toujours à ces questions.

Monsieur GOEDEHAUD

Vous n'avez pas bien compris ce que j'ai expliqué, il s'agit de modules qui se fixent en bas des mâts, en termes de coût, ce n'est pas très onéreux.

Monsieur FITAMANT

Il me semble difficile d'étudier l'aspect technique de cette solution, ici en Conseil Municipal. En tout cas, les sujets de domotique sont à l'étude sur ce type de solution mais on écouterait volontiers votre proposition de solution technique qui est un peu difficile à expliquer là dans ce contexte-là.

Monsieur le Maire

Je l'ai redit tout à l'heure, il faut toujours se méfier de la différence entre le sentiment d'insécurité et les faits. Avec la majorité, nous avons pris une décision. Y en avait-il d'autres à prendre ? Je ne le crois pas. On a regardé des tas d'autres solutions, c'est la plus immédiate, c'était rappelé d'ailleurs tout à l'heure par Myriam LESTIENNE. Et sérieusement, entre 23h30 et 4h30, franchement on dort pour l'essentiel ! Il faut d'abord mettre cette réalité aussi à plat. D'ailleurs c'est tellement « une mauvaise solution » que de plus en plus de villes sont en train de nous copier les unes après les autres et pas les moindres d'ailleurs.

La question majeure qui se pose, c'est de savoir sur quels investissements écologiquement porteurs nous mettons le paquet ? Travailler sur l'éclairage public, vu le nombre de mâts, tout ça a effectivement un certain prix ! Mais en même temps aussi, essayer de réduire notre facture d'énergie sur la cuisine centrale, sur les bâtiments énergivores, sur une école comme Lavoisier qui est uniquement servie en électricité, c'est aussi important. Donc les engagements, qu'évoquait tout à l'heure Sébastien FITAMANT, sur les investissements que nous envisageons de faire dans le cadre, notamment du Fonds vert du gouvernement, eh bien, c'est aussi une question. Mais c'est une question qui relève à la fois des prochains budgets, qui relève de la Commission Travaux et de la Commission Finances. Tout le monde aujourd'hui a envie de faire du développement écologique, ça tombe bien, nous on avait déjà commencé. Parce que quand on dit que la facture a augmenté, elle a augmenté certes sur le niveau des tarifs, mais la consommation, elle, a baissé assez sérieusement depuis trois ans. C'est le fruit de nos propres investissements, c'est une question de fond et heureusement qu'elle a baissé parce que sinon nous serions confrontés à un relèvement de notre facture globale, beaucoup plus élevée que ce à quoi nous sommes confrontés aujourd'hui ! La discussion est engagée. En tout cas, si nous avons le sentiment à un moment que nous avons pris une mauvaise décision, on fera machine arrière. Mais au moment où je vous parle, encore une fois avec toute la prudence qui est que cette décision est relativement récente, je n'ai obtenu aucun grief, aucun contentieux. Rien de ce qui nous vient de la Police Nationale nous donne à penser que l'insécurité ait crû en quoi que ce soit. Donc pour l'instant, ce n'est peut-être pas un bon choix mais c'est peut-être sans doute l'un des moins mauvais que nous puissions faire !

11) Question de la Majorité : Madame Michèle COQUELLE

Monsieur le Maire,

Une étude nationale menée par le ministère de la Culture, en juin 2022, portant sur les sorties culturelles après deux années de Covid-19, a démontré que la population française restait attachée à la pratique culturelle.

En provoquant des confinements successifs, la pandémie de Covid-19 survenue au printemps 2020 a profondément bouleversé la vie quotidienne des Français et les a obligés à suspendre certaines de leurs pratiques, notamment culturelles, avant de les reprendre dans un cadre très limité. Bien que depuis la mi-mars 2022 l'accès aux lieux culturels ne soit plus conditionné au respect de protocoles sanitaires, les acteurs du secteur s'inquiètent d'un lent retour à la normale. Et s'interrogent légitimement quant à l'incidence de la crise sanitaire sur la fréquentation de leurs structures.

Cependant d'après l'étude les Français se disent résolus en janvier 2022 à intensifier à nouveau leurs pratiques culturelles.

Aussi Monsieur le Maire, au vu de ce constat national, qu'en est-il de la fréquentation de nos événements culturels après Covid, ici à Wattrelos ? D'autres part, l'action municipale s'est-elle réinventée pour attirer les Wattrelosiens et Wattrelosiennes, de tous âges afin de les encourager à les faire revenir dans nos lieux culturels et événements ?

Monsieur le Maire

Merci Madame, on reconnaît bien là l'Adjointe à la Vie Festive et c'est donc votre vieux complice d'ancienneté et pas d'âge bien entendu, l'Adjoint à la Vie Culturelle qui va nous répondre, Monsieur Gilbert CHARLES vous en conviendrez ?

Réponse : Gilbert CHARLES

Je vous remercie Monsieur le Maire et Michèle COCQUELLE pour cette question qui m'intéresse particulièrement parce qu'elle va me permettre de mettre un petit coup de projecteur sur la culture et vous en conviendrez, on n'en parle pas souvent et pourtant on disait que c'était essentiel.

La culture, si je dois le rappeler, à Wattrelos, ça touche de nombreux domaines : la musique, le chant, la danse tout ce qui est littéraire, la lecture, l'écriture mais aussi l'art, le dessin, la peinture, la sculpture, mais aussi la comédie, le spectacle et tout ce qui concerne les traditions culturelles. Donc ça touche de nombreux domaines et à Wattrelos on a plusieurs sites là-dessus qui accueillent tous ces domaines différents et parmi ces sites, il y a la Boîte à Musiques, le Musée, la Bibliothèque, le Conservatoire de musique, le Centre socio-éducatif. Chacun a sa spécialité, chacun a ses équipes et chacun met du cœur à faire en sorte que les wattrelosiens reviennent à la culture. Parce que la culture c'est le bien être, c'est se sentir bien, et c'est apprendre également au quotidien beaucoup de choses.

Si on doit prendre une par une ces entités, ça va être long et je n'ai que 240 secondes pour vous expliquer tout ce qui s'est passé en deux ans. Alors je vais essayer d'être concis.

Il faut savoir que par rapport au Covid'19, il y a eu beaucoup de restrictions sanitaires. Vous vous souvenez sûrement qu'il y a eu des étapes où tout était fermé. A Wattrelos, on a essayé de ne rien fermer. Il y a eu ensuite les étapes où il y a eu des jauges, les fameuses jauges, il y avait des jauges plus ou moins grandes en fonction des capacités des salles. Vous pensez bien que la salle Salengro n'a pas la même jauge que la Boîte à Musique. A la Boîte à Musique la jauge était par exemple de 100 places à un moment donné. Il fallait faire attention : places assises ou places debout ? C'était assis. Les masques, le gel hydroalcoolique, est-ce que tout ça a découragé les gens pour venir à la culture ? Certains, oui.

Mais depuis l'automne 2021, les affaires ont repris, tout va de mieux en mieux et dans tous les domaines. On constate une progression du nombre de visiteurs, du nombre d'adhérents. Alors par exemple, si je prends la Boîte à Musique, il y a eu 18 concerts. 18 concerts cette année depuis le début du mois de janvier qui ont occupé 70% des capacités et le dernier en date qui a été délocalisé, bon, vous l'avez sûrement vu, il a été délocalisé au CSE avec Cock Robin. Là carton plein 100%, 500 personnes. On a même failli sous louer le Zénith mais on s'est dit quand même... A la Boîte à Musique, ce sont des mélomanes qui vont là-bas, ce sont bien souvent des spécialistes, ce sont des gens qui vont voir des artistes qu'on ne va pas voir la télé, mais ce ne sont pas pour autant des artistes de seconde zone, ce sont des gens qui sont vraiment des artistes très compétents. Si vous allez au festival du blues vous allez voir, c'est formidable ! Moi, depuis que je suis à la culture, j'écoute de plus en plus de blues. Ensuite, ce qu'il faut savoir aussi à la Boîte à Musique, c'est qu'il y a trois salles de répétition qui accueillent des amateurs. Ce sont des amateurs qui aiment la musique et qui font des groupes musicaux. Eh bien, il y a plus de 40 groupes musicaux qui fréquentent la boîte à musique tous les soirs ! Eh oui ! Ça on ne le sait pas ! Et si vous regardez bien l'agenda culturel, qu'on essaie de diffuser le plus largement possible, vous verrez qu'à un moment donné, au mois de juin, il y a ce qu'on appelle le concert des adhérents et c'est le concert qui justement touche ces groupes musicaux amateurs. Je vous invite à venir les voir au mois de juin.

Si je passe maintenant au Musée, là aussi au niveau des jauges, ils ont jonglé à droite à gauche. Ils étaient à plus de 5 000 visiteurs en 2019 puis tout à coup, paf, le covid arrive en 2020, paf, ils dégringolent à 2 500 visiteurs. En 2021, ils sont remontés à 3 500. Super ! Aujourd'hui ils en sont à plus de 5 500. Ils font mieux qu'en 2019. Et pourquoi ils font mieux ? Parce qu'ils ont fait preuve d'inventivité. Ils ne se sont pas contentés de ce qui se faisait avant, ils se sont regroupés, ils se sont retroussés les manches et ils se sont dit « qu'est-ce qu'on fait » ? Et ils ont mis en place par exemple des tablettes qui permettent de l'autonomie dans les visites au Musée. Bon, ça paraît banal aujourd'hui des tablettes, seulement il fallait investir, il fallait penser, réfléchir au contenu, tout ça c'est un travail ...

Vous savez il y a cette réplique dans un film : « Qui ne vient pas à Lagardère, Lagardère viendra à toi ! ». Au Musée, qu'est-ce qu'ils ont fait ? Les gens ne pouvaient pas aller au Musée, eh bien c'est le Musée qui est allé dans les écoles. Ils ont créé une petite troupe itinérante qui représente le Musée dans diverses parties et ils ont vadrouillé dans toutes les écoles volontaires avec tous leurs matériels. Franchement, c'est un succès dément ! Ensuite, ils ont ouvert le dimanche une fois par mois.

Si je passe maintenant à la bibliothèque. Par exemple, est-ce que vous savez qu'il existe un concours de nouvelles ? Vous ne savez pas ? Eh bien, je ne savais pas non plus. Il y a aussi un concours de lecture. Si vous êtes lecteur, allez à la bibliothèque, il n'y a pas grand-chose, 50 livres à lire à l'année et après on va vous interroger dessus et puis on va voir si vous êtes dans les meilleurs. Les meilleurs font 98% de bonnes réponses. Ça, ça n'existait pas avant. Ce sont les gens de la bibliothèque qui l'ont inventé et il y a des gens franchement extraordinaires même des enfants ! A la bibliothèque, ils font aussi le concours de BD. Au mois de septembre dernier, un auteur très connu en Belgique qui s'appelle Jean-Claude SERVAIS est venu ici. C'est une vedette en Belgique, ici on ne le connaît pas trop mais alors en Belgique, vous ne pouvez pas faire trois pas dans la rue surtout dans les Ardennes, tout le monde le connaît. Donc allez à la bibliothèque et vous verrez les conséquences de la créativité à la bibliothèque. Pareil, ils ont fait Halloween là tout récemment, il fallait voir le truc. Ils ont créé aussi les ateliers médiatiques, les actions événementielles, les jeux de piste, les théâtres d'improvisation, les expositions, ça paraît banal tout ça !

Le Conservatoire de musique. 600 élèves, 24 professeurs. Pendant le covid, ils n'ont pas dit : stop ! On arrête tout ! Non, non, ils ont pensé à ceux qui aiment la musique. Les professeurs ont utilisé tous les procédés de Visio, et les ont appliqués. Ils ont fait les cours à distance, pour que les élèves ne décrochent pas. Vous voyez, ça ne paraît pas comme ça ! Mais personne ne les obligeait. Ils auraient pu très bien dire, « Ah ben non, moi je ne le fais pas ! » Non, non, ils l'ont fait et ça a permis aux élèves du conservatoire de conserver leurs cours et de progresser encore. Aujourd'hui, ils sont plus de 600 élèves.

Pareil pour la danse, c'est plus difficile la danse en Visio ! 240 élèves en danse à aujourd'hui, je dis ça parce que je veux valoriser leur travail, parce que des fois on dit « oh ! mais qu'est-ce qu'ils font ? » Faites-le, vous allez voir ! D'ailleurs, il y a une équipe qui a été sacrée cette année, il ne faut pas l'oublier, ils ont tenu l'excellence avec une note de 10 sur 10 à Montpellier et ça c'est exceptionnel ! Voilà, c'est comme si, ils avaient eu la médaille d'or, c'est comme si tu es champion de France ! Ça n'existe pas dans ce domaine-là, mais c'est la même chose.

Le solfège, 20% de progression, eh oui ! Donc ça, c'est le Conservatoire de musique et la récompense, c'est que vous avez vu, on leur a octroyé un petit budget pour refaire la façade. Moi, je trouve que ce Conservatoire manque encore de visibilité. Je voudrais que tous les Wattrelosiens qui passent devant, aillent s'y inscrire donc il faut le montrer.

Je ne voudrais pas oublier les spectacles le CSE. Là aussi, le CSE, il faut savoir que quasiment tous les week-ends il y a un ou plusieurs spectacles. Le samedi, un spectacle. À 1h du matin, ils démontent tout. Le dimanche matin rebelote. Les mêmes équipes sont là, ils ont dormi trois heures dans la nuit, ils replacent tout et ils font en sorte que le spectacle recommence dans un autre genre, pour une autre association ou pour les artistes professionnels. Le théâtre, c'est pareil, le dimanche après-midi, venez au théâtre ! On pratique ici à Wattrelos des tarifs à 3,6 ou 9 euros, cherchez ça dans les autres villes ! Et après, on va dire qu'à Wattrelos, on ne fait rien pour les personnes. En tout, il y a plus de 100 manifestations culturelles à Wattrelos dans l'année. Je vais essayer de m'arrêter là ! Je m'excuse, je ne peux pas parler des autres domaines parce que j'aurais pu parler de façon plus approfondie du Musée mais bon je m'arrête là ! Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Vous êtes rassurée, Madame COQUELLE, sur la créativité culturelle de la Ville parce que sinon je lui redonne la parole !

12) Question de l'Opposition : Monsieur Christophe RICCI

J'ai retenu dans votre discours Monsieur Gilbert CHARLES, 240 élèves en danse mais nous n'avons absolument pas la même notion des 240 secondes !

Il n'y aura pas de question Monsieur le Maire ! Simplement, parce que l'on aurait apprécié, que vous puissiez modérer les questions de l'opposition à la majorité.

Par deux fois, nous nous sommes retrouvés avec les mêmes questions. On ne va pas refaire le plan de sobriété énergétique, ça n'a pas de sens ! Mais du coup, on a été privé de deux questions, les oppositions, où on aurait aimé avoir des réponses.

Voilà, excusez-moi de revenir un tout petit peu plus sérieux, que la bonne humeur qui était juste avant. Mais je pense aussi, c'est mon avis personnel, je ne suis pas donneur de leçon, mais, que de faire cette séance de questions à la majorité qui est une nouveauté qu'on approuve, n'est pas une bonne idée après une séance de Conseil Municipal. Cela demande beaucoup d'énergie, cela fait plus de trois heures qu'on est là, je pense que les auditeurs, les conseillers, les agents, enfin tout le monde est fatigué.

Et je vais en rester là pour ce soir, je n'ai pas envie de mettre une question pour laquelle vous n'auriez pas été préparé, Monsieur le Maire ! Je ne suis pas aussi méchant que ça ! Et je vous souhaite à tous une bonne soirée, merci beaucoup.

Monsieur le Maire

Mais si, on pourrait répondre « qu'on n'est pas fatigué » , vous connaissez bien la phrase classique !

Non, je ne comprends pas votre histoire de modération. Mais cela dit, cette séance est inspirée de ce qui se passe avec les questions à l'exécutif dans l'hémicycle de l'Assemblée Nationale. À l'époque, enfin ça existe toujours : question de l'opposition, réponse du ministre concerné, donc en l'occurrence ici : question du Conseil Municipal, réponse de l'Adjoint concerné.

Quand il y a des mêmes thématiques, elles ne sont pas nécessairement groupées. Tout à l'heure, on a pu regrouper sur la salle de spectacle, c'est plus intéressant, pour qu'on ne se retrouve pas avec une autre question. A propos de la sobriété énergétique, on pouvait deviner ! Chacun une question, moi je ne sais pas dans quel ordre elles sont posées par l'opposition.

Il y a une chose peut-être sur laquelle on pourrait se mettre d'accord, c'est que s'il y a des thèmes convergents, on les pose à peu près en même temps, pour qu'il y ait à la fois les questions de la majorité, les questions des oppositions et qu'on ait une partie de débat consacré à ce thème-là. Parce que, vous aurez votre formulation et votre appréciation, c'est normal ! La majorité dans sa question aura peut-être une autre appréciation, mais vu l'actualité, vu le plan que nous avons sorti en septembre, il était légitime que majorité et opposition, et on pouvait s'en douter, abordent le sujet. J'observe d'ailleurs que ce sujet-là, vous l'avez mis en troisième position et donc ce n'est pas de mon fait ! Je mets en alternance une question de la majorité, une question de l'opposition, puis une question de la majorité, une question de l'opposition, l'ordre dans lequel vous voulez poser votre question, vous revient.

Evidemment et donc du coup, à cause de votre ordre, sur la salle de spectacle, j'ai été amené à mobiliser Monsieur SOYEZ qui a peut-être inversé lui-même son ordre de question, je n'en sais rien, pour qu'on ait une question globale en début de séance.

On peut être perfectible sur la forme, et sur le fond. Moi je vous remercie toutes et tous malgré quelques dérapages, de ci de là, globalement le calendrier et les horaires ont été respectés.

Je pense, qu'il y a une réalité qu'on ne peut pas oublier, le Conseil Municipal était relativement court avant. S'il n'était la question sur la piscine, qui était un sujet important évidemment, on aurait été beaucoup plus court compte tenu de ces délibérations. Un Conseil Municipal qui tient en trois heures, il n'y a pas beaucoup de villes ou de villages qui arrivent à en tenir en si peu de temps quand même !

Alors, je pense qu'ici on a, on le sait au moins depuis ce week-end, à Wattrelos, on a des Supers Mecs, on a des Supers Nanas, on a prouvé qu'on avait aussi des super Conseillers Municipaux, qui ont été capables de tenir trois heures sur des questions de fond. J'espère que nous aurons des supers auditeurs aussi qui auront pu s'informer, bénéficier d'informations supplémentaires, qu'ils n'avaient pas, et peut-être aussi savoir, et là-dessus on sera tous d'accord, que gérer une ville, ce n'est pas aussi facile qu'on le croit et qu'il faut savoir rentrer dans bien des sujets techniques pour pouvoir maîtriser la bonne gestion de cette ville.

=====

Mesdames et Messieurs, mes Chers Collègues, avant de clore la séance, je vous rappelle que vous pouvez consulter le registre synthétisant les décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Bonne soirée à toutes et à tous.

Merci

La séance est levée à 21h10

| | |
|---|--|
| Dominique BAERT, Maire | |
| Océane LEVEQUE, Secrétaire de séance | |